

 **AXA GENERATION
EUROPE ACTIONS**

SOMMAIRE

Rapport de gestion du fonds

Rapport Général du Commissaire aux Comptes

Bilan au 31/12/2024 et au 29/12/2023

Actif

Passif

Hors-bilan au 31/12/2024 et au 29/12/2023

Compte de résultat au 31/12/2024 et au 29/12/2023

Annexe

Règles et méthodes comptables au 31/12/2024

Evolution de l'actif net de l'OPC

Complément d'information au 31/12/2024

Rapport de gestion

Forme juridique

FCPE

Affectation du résultat

Capitalisation

Objectif de gestion et stratégie d'investissement

Le FCPE est classé dans la catégorie suivante : « Actions internationales ».

Objectif de gestion

L'objectif du FCPE est la recherche de croissance, mesurée en euro, du capital à long terme, en s'exposant essentiellement aux marchés actions de la zone euro, par la mise en oeuvre d'une gestion dynamique et discrétionnaire reposant notamment sur la sélection d'instruments financiers fondée sur l'analyse financière d'émetteurs socialement responsables. Sur un horizon de placement minimum recommandé supérieur à 5 ans, cet objectif s'applique par la recherche d'une performance annualisée après déduction des frais de gestion réels supérieure à l'indice MSCI EUROPE dividendes nets réinvestis.

Politique d'investissement

La stratégie d'investissement consiste à rechercher les meilleures opportunités sur les marchés actions de la zone Euro et mondiales. L'univers d'investissement est composé d'une large liste d'actions internationales cotées sur les marchés réglementés des pays qui font partie de l'indice de référence. Le portefeuille est en permanence exposé à hauteur de 60% au moins sur les marchés actions internationales de pays membres ou non membres de Organisation de Coopération et de Développement Economique (O.C.D.E) et/ou dans des actions européennes notamment de pays membres de l'Union Européenne, de la zone euro, de pays membres de l'Association Européenne de Libre Echange (A.E.L.E) ; de l'Espace Economique Européen (E.E.E), de pays européens candidats à l'entrée dans l'Union Européenne. Ces actions seront assorties ou non de droits de vote et pourront être de toutes capitalisations et de tout secteur économique. Toutefois, l'investissement dans des petites capitalisations restera accessoire. Le Fonds pourra investir à hauteur de 10% sur des marchés émergents européens et/ou hors OCDE. Ces titres peuvent ou non être des composants de l'indice de référence.

Le FCPE applique une approche de sélectivité « Best-in-Class » sur son univers d'investissement qui est appliquée de manière contraignante à tout moment. Cette approche de sélection ESG consiste à privilégier les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra – financier au sein de leur secteur d'activité, sans privilégier ou exclure un secteur par rapport à l'univers d'investissement initial.

L'approche de sélectivité consiste à éliminer au moins 25% des plus mauvaises valeurs de l'univers d'investissement initial, tel que défini ci-dessus (ce ratio sera augmenté à 30% à partir du 1er Janvier 2026), sur la base d'une combinaison des exclusions du Label ISR sur les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance, des politiques IR sectorielles et des Normes ESG d'AXA IM et de leur note ESG, à l'exclusion des obligations et autres titres de créance émis par des émetteurs publics, des liquidités détenues à titre accessoire et des Actifs Solidaires.

Le FCPE peut investir jusqu'à 10% de son actif net dans des titres extérieurs à l'univers d'investissement, tel que défini ci-dessus, à condition que l'émetteur soit éligible sur la base des critères de sélectivité.

Le FCPE surperforme en permanence son indice de référence sur les indicateurs clés de performance extra-financière suivants : le premier lié à l'intensité carbone et le second lié au pourcentage de mixité au sein des organes de gouvernance.

Le taux de couverture minimum au sein du portefeuille est de 90 % de l'actif net du FCPE pour l'analyse ESG (à l'exclusion des obligations et autres titres de créance émis par des émetteurs publics, des liquidités détenues à titre accessoire et des Actifs Solidaires). En outre, le FCPE applique les politiques d'exclusion sectorielle d'AXA IM

dans des domaines tels que les armes controversées, les risques climatiques, les matières premières agricoles, la déforestation et le tabac ainsi que la Politique de Standards Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance d'AXA IM (« Politique de Standards ESG d'AXA IM »), qui intègre des politiques d'exclusion supplémentaires telles que les armes au phosphore blanc, les investissements en titres émis par des sociétés en violation grave des principes du Pacte Mondial des Nations Unies et présentant les scores ESG les plus bas tels que décrits dans la politique. Ces politiques sont disponibles sur le site Internet : <https://www.axa-im.fr/investissement-responsable/nos-politiques-et-rapports>.

Les données ESG utilisées dans le processus d'investissement reposent sur des méthodologies ESG basées en partie sur des données fournies par des tiers, et dans certains cas développées en interne, elles sont donc subjectives et peuvent évoluer dans le temps. L'absence de définitions harmonisées peut rendre les critères ESG hétérogènes. Ainsi, les différentes stratégies d'investissement qui utilisent les critères ESG et les reportings ESG sont difficilement comparables entre elles. Les documents suivants sont également disponibles auprès de la Société de gestion et sont remis à jour de façon régulière : le Code de transparence appliqué par le FCPE et le reporting extra-financier comportant des informations sur les qualités ESG des émetteurs investis.

Le FCPE est investi :

- Principalement en titres négociés sur un marché réglementé en fonctionnement régulier émis par des sociétés répondant aux critères d'investissement socialement responsables, et par des sociétés ayant leur siège social ou leur activité principale au sein des pays de la zone euro plus le Royaume Uni, ou en titres négociés sur les marchés actions internationales satisfaisant aux critères d'investissement responsable ;
- A hauteur de 10% maximum de son actif net en OPCVM Actions ;
- Jusqu'à 10% de son portefeuille dans des OPCVM relevant de la classification AMF « Monétaire à valeur liquidative variable (VNAV) standard » et/ou « Monétaire à valeur liquidative variable (VNAV) court terme ». Le FCPE est géré activement. Les instruments financiers sélectionnés par l'équipe de gestion sont essentiellement sélectionnés parmi ceux composant l'indice de référence. Toutefois, l'équipe de gestion pourra investir sur des instruments financiers ne composant pas l'indice de référence.

Il est précisé que la volatilité du Fonds et de l'indice de référence ne devrait pas s'éloigner de manière significative, le portefeuille investissant essentiellement dans des instruments financiers composant l'indice de référence comme indiqué précédemment.

Dans la limite de 200% de l'actif net du FCPE, la stratégie d'investissement peut être réalisée par des investissements en direct ou via des dérivés. Le FCPE peut utiliser des dérivés uniquement pour se couvrir.

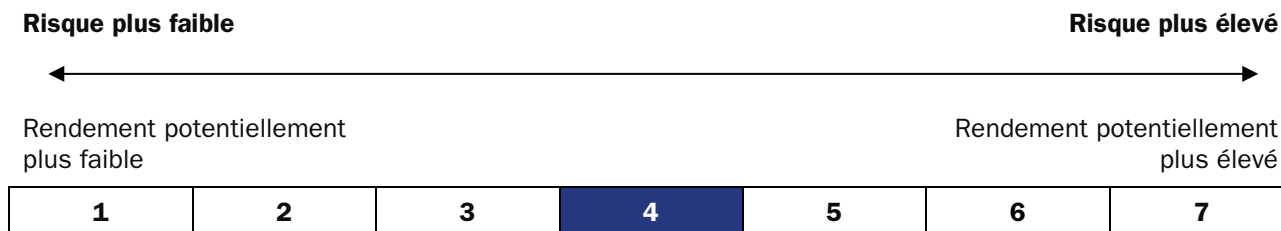
Le Fonds est un produit financier qui promeut des caractéristiques environnementales au sens de l'article 8 du Règlement Européen 2019/2088 du 27 Novembre 2019 portant sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. Le Fonds est labellisé « ISR ».

Indicateur de référence

L'Indice MSCI Europe, dividendes nets réinvestis, établi par Morgan Stanley Capital International, est représentatif des grandes et moyennes capitalisations boursières des pays européens. Pour des informations complémentaires vous pouvez vous connecter sur le site : www.msci.com. La gestion du FCPE n'étant pas indicielle, la performance du FCPE pourra s'éloigner sensiblement de l'indicateur de référence qui n'est qu'un indicateur de comparaison.

Profil de risque et de rendement

Rendement potentiel



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 5 années.

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Cela indique que les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situeraient à un niveau moyen. La catégorie de risque associée à ce produit a été déterminée sur la base de résultats passés, elle n'est pas garantie et peut évoluer dans le temps.

Attention au risque de change. Les sommes qui vous seront versées le seront dans une autre monnaie; votre gain final dépendra donc du taux de change entre les deux monnaies. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus.

D'autres risques non repris dans l'Indicateur synthétique de risque peuvent être matériellement pertinents, tel que le risque de dérivés. Pour plus d'information, veuillez vous référer au prospectus.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Risque global et mesure d'évaluation de la sensibilité du portefeuille aux risques

La méthode de calcul choisie pour mesurer le risque global de l'OPC est la méthode du calcul de l'engagement telle que prévue aux termes de l'instruction des Marchés Financiers n°2011-15 relative aux modalités de calcul du risque global des OPCVM et des FIA agréés.

En conformité avec la directive AIFM, la société de gestion a mis en place les mesures permettant d'évaluer la sensibilité du portefeuille de l'OPCVM aux risques les plus pertinents auxquels l'OPC est ou pourrait être exposé tel que défini dans le prospectus / règlement.

Communication sur les systèmes de gestion du risque

Chaque FIA pour lequel AXA IM est gestionnaire, met en place un système de gestion des risques approprié, permettant à la fois de détecter, mesurer, gérer et suivre en permanence les risques auxquels le FIA est ou pourrait être exposé.

Les dispositions prises par le gestionnaire, incluant les outils, procédures, techniques de mesure des risques et respect des limites fixées, sont proportionnées à la nature, à la taille et à la complexité de chaque FIA géré et sont compatibles avec le profil de risque de ce dernier.

Des simulations de crise et des analyses de scénarios périodiques sont réalisées, afin d'évaluer les risques résultant d'évolutions qui pourraient avoir une incidence négative sur le FIA.

En cas de dépassement (potentiels ou effectifs) des limites de risque fixées du FIA, des mesures correctrices sont mises en oeuvre conformément aux normes établies par AXA IM, et ce afin de pouvoir servir au mieux les intérêts des investisseurs.

Ce système de gestion du risque permet ainsi l'identification, l'analyse et, si besoin, la remontée des risques considérés comme matériels, directement auprès de la Direction. En outre, des mises à jour régulières sont fournies à la Direction Générale d'AXA IM concernant la bonne application du cadre de gestion des risques décrit ci-dessus.

Certaines limites de risque fixées par le gestionnaire ont été dépassées de manière ponctuelle sans toutefois induire d'impact négatif matériel pour le portefeuille géré. Les mesures correctrices nécessaires ont été entreprises par la gestion, lorsque cela a été nécessaire, afin de revenir dans les niveaux de risques acceptables par le gestionnaire.

Informations relatives à la liquidité et aux traitements spéciaux au sens de la directive AIFM

La notion de «traitement spécial» désigne un traitement directement lié à la nature illiquide des actifs d'un FIA, qui a une incidence sur les droits de remboursement spécifiques des investisseurs ayant acquis un type de parts ou d'actions du FIA et correspond à un traitement particulier ou distinct des droits de remboursements généraux des investisseurs.

Vue d'ensemble des traitements spéciaux

Traitements spéciaux	% d'actifs soumis à des traitements spéciaux	Frais de gestion sur les actifs illiquides	Commissions sur les actifs illiquides
Néant	Néant	Néant	Néant

Méthode d'évaluation appliquée aux actifs qui font l'objet de ces traitements

Sans objet.

Effet de Levier

Informations relatives à l'effet de levier (au sens de la Directive AIFM - article 109 du Règlement délégué)

Méthode appliquée	Niveau du levier maximal initial (%)	Niveau du levier maximal actuel (%)	Niveau de levier réel (%)
Méthode brute	300,00%	300,00%	97,54%
Méthode de l'engagement	200,00%	200,00%	100,09%

Informations sur la nature des garanties octroyées

Nature des garanties octroyées
Néant

Informations sur la nature des droits octroyés pour le réemploi du collatéral

L'OPC respecte les contraintes définies dans la position AMF n° 2013-06 relative aux fonds cotés et autres questions liées aux OPCVM.

Les garanties financières reçues en espèces sont donc uniquement :

- Placées en dépôt auprès d'entités prescrites à l'article 50, point f), de la directive OPCVM ;
- Investies dans des obligations d'État de haute qualité;
- Utilisées aux fins de transactions de prise en pension (reverse repurchase transactions), à condition que ces transactions soient conclues avec des établissements de crédit faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et que l'OPCVM puisse rappeler à tout moment le montant total des liquidités en tenant compte des intérêts courus;
- Investies dans des organismes de placement collectif monétaires à court terme tels que définis dans les orientations pour une définition commune des organismes de placement collectif monétaires européens.

Commentaire de gestion

Les marchés actions européens ont clôturé l'année 2024 en hausse. Cette hausse s'est essentiellement réalisée sur le début d'année. Jusqu'en mai, les investisseurs ont en effet acheté le marché, portés par les espoirs d'un cycle de baisse des taux d'intérêts, qui viendrait mettre un terme à la période de resserrement monétaire opéré par les banques centrales depuis 2022. Ceci a été rendu possible par la baisse de l'inflation, attribuable à la diminution des prix de l'énergie et des services. Les résultats annuels et du premier trimestre ont également contribué à cette bonne orientation des marchés actions. Ceux-ci ont arrêté de progresser avec la montée des inquiétudes, tant au niveau économique que politique et géopolitique. Deux pays importants en Europe ont ainsi dû faire face à des crises politiques : La France, avec l'annonce de la dissolution de l'Assemblée nationale et la difficulté de trouver une majorité pour constituer un gouvernement stable, et l'Allemagne, qui va devoir organiser des élections législatives anticipées en février 2025. Dans le même temps, l'élection de Donald Trump à la Présidence des Etats-Unis a suscité de fortes craintes de mise en place de barrières douanières, qui pèseraient sur un certain nombre de secteurs exportateurs. L'extension de la guerre au Moyen-Orient, l'escalade internationale de la guerre en Ukraine sont les autres éléments géopolitiques qui ont pesé sur les marchés. L'Europe, de surcroît, a été plus particulièrement affecté que le reste du monde par une activité économique décevante et une faible consommation chinoise.

En 2024, le MSCI Europe Total Return Net a affiché une performance de +8.59%. On notera une relativement forte disparité des performances au sein des marchés européens, avec un marché français pénalisé par son exposition au secteur du luxe et par la hausse de la prime de risque de la France, alors que les indices allemands et espagnols terminaient en hausse sensible. Sur un plan sectoriel, ce sont les banques qui terminent à la première place en progressant de plus de 25%, ce qui constitue la quatrième année consécutive de surperformance, après de très nombreuses années de disette. La baisse plus lente que prévu des taux directeurs, couplé à une valorisation attractive, des rendements importants et un retour des activités de fusions-acquisitions expliquent ce nouveau mouvement haussier. Les deux autres secteurs qui composent le podium des plus fortes hausses sont l'assurance et les télécommunications, tous deux également gros pourvoyeurs de dividendes. A l'inverse, deux secteurs ont connu une année particulièrement difficile : l'automobile et les matériaux de base. Le premier a fait l'objet de très nombreux avertissements sur les résultats liés à la faible adoption des voitures électriques en Europe, à des pertes de parts de marché en Chine, ainsi qu'à des menaces de hausse des droits de douane. Le secteur des matériaux a quant à lui été pénalisé par la faiblesse de la consommation des ménages et de la demande industrielle en Chine. Les différentes mesures de relance annoncées jusqu'ici par le gouvernement chinois n'ont pas convaincu les investisseurs de leur réelle efficacité.

Sur l'année, le fonds affiche une performance nette de frais de +6.55% pour la part 1, de +5.91% pour la part 2, de +4.95% pour la part 2M, de +4.24% pour la part 2R et de +5.91% pour la part 2T. L'allocation sectorielle et l'effet devises ont été positifs, alors que la sélection de valeurs a pesé sur la performance. Au niveau de l'allocation, les contributions positives proviennent principalement de la sous-pondération des secteurs de l'énergie et des matériaux, et de la surpondération du secteur des services de communication. Au niveau de la sélection, les valeurs ayant contribué négativement à la performance ont été les suivantes : Stellantis dans la consommation discrétionnaire, Neste et BP dans l'énergie, Dassault Systèmes, Infineon et l'absence de position en SAP dans la technologie, SSE et Acciona Energia dans les services aux collectivités, Ashtead et Vestas au sein des valeurs industrielles. A contrario, les positions en Intesa Sanpaolo, Allianz, Julius Baer et ING dans le secteur financier ont eu un effet positif, à l'instar de Prysmian, Saint-Gobain et Schneider au sein des valeurs industrielles. Lonza dans la santé, Compass dans la consommation discrétionnaire et Unilever dans la consommation de base ont également affiché de solides performances sur la période.

Au cours de l'année, les révisions semestrielles de l'univers d'investissement ont entraîné les opérations suivantes : sorties des titres Nestlé et Stellantis, ainsi que de l'ensemble des valeurs du secteur de l'énergie, à savoir BP et Neste. La cession de Nestlé dans le secteur de la consommation de base a été en partie compensée par l'introduction de 3 nouvelles lignes : Unilever, Tesco et Heineken. La vente de Stellantis dans le secteur de la consommation discrétionnaire a quant à elle été compensée par l'introduction du titre Michelin, mais aussi par le renforcement de

la position en Compass. Par ailleurs, nous avons augmenté notre exposition aux secteurs suivants : l'industrie, en initiant des positions en SGS, Assa Abloy, Atlas Copco et en renforçant celle en Saint-Gobain ; la finance, en introduisant HSBC, Julius Baer et en accroissant les lignes en UBS et Allianz ; les services de communication, en constituant des positions en Publicis et Cellnex. A l'inverse, nous avons réduit notre exposition au secteur technologique en sortant le titre Infineon et réduisant la position en Dassault Systèmes. Enfin, nous avons procédé à un arbitrage au sein du secteur des services aux collectivités, en cédant Acciona Energía au profit de National Grid.

Le début d'année 2025 devrait être riche en événements susceptibles d'influer sur la tendance des marchés actions. Il faudra en effet analyser les premières mesures de Donald Trump lors de son entrée en fonction, notamment sur les plans tarifaires et fiscaux, mais également voir l'évolution des paysages politiques français et allemand, avec dans le premier cas un Premier ministre en situation précaire et dans le second des élections législatives qui laissent présager des changements importants. Les niveaux de valorisation des marchés actions européens sont plutôt attractifs, mais la croissance attendue des bénéfices des entreprises reste modeste et devrait dépendre en bonne partie des données économiques aux Etats-Unis et en Chine.

Dans ces conditions, il nous apparaît toujours opportun de maintenir une bonne diversification au sein du portefeuille. Nous restons fidèles à notre stratégie d'investissement en nous concentrant sur des sociétés combinant une capacité à ajuster les prix, ayant de la visibilité et/ou des perspectives de croissance par l'exposition à des thématiques de long terme, ainsi qu'une structure financière solide.

Tableaux de principaux mouvements du portefeuille

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
AXA TRESOR COURT TER	25 127 432,76	24 572 710,14
NESTLE SA CHF1 (REGD	98 094,38	13 063 127,92
ASML HOLDING NV ORDS	6 149 208,17	4 340 472,24
SOC GENERALE EUR1.25	2 197 904,26	6 373 965,16
PUBLICIS GROUPE SA E	8 231 620,91	21 621,60
BP PLC ORD USDO.25	680 813,13	7 276 927,03
CELLNEX TELECOM SAU	6 873 084,17	748 336,89
JULIUS BAER HLDGS CH	6 796 915,33	29 188,49
DASSAULT SYSTEMES	2 562 434,35	3 627 442,50
STELLANTIS NV	1 702 846,30	4 409 524,36

Les chiffres cités ont trait aux années et aux mois écoulés et les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Frais de la Part 2T

Frais de fonctionnement et de gestion (*)	0,61%
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement	0,02%
Ce coût se détermine à partir :	
- des coûts liés à l'achat d'OPCVM et fonds d'investissement	0,02%
- déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM investisseur	-
Autres frais facturés à l'OPCVM	-
Ces autres frais se décomposent en :	
- commission de surperformance	-
- commissions de mouvement	-
Total facturé à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos (*)	0,63%
Total des frais facturés à l'entreprise au cours du dernier exercice clos	-

(*) y compris honoraires du Commissaire aux comptes : 27,99 €

Frais de la Part 2

Frais de fonctionnement et de gestion (**)	0,61%
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement	0,02%
Ce coût se détermine à partir :	
- des coûts liés à l'achat d'OPCVM et fonds d'investissement	0,02%
- déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM investisseur	-
Autres frais facturés à l'OPCVM	-
Ces autres frais se décomposent en :	
- commission de surperformance	-
- commissions de mouvement	-
Total facturé à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos (**)	0,63%
Total des frais facturés à l'entreprise au cours du dernier exercice clos	-

(**) y compris honoraires du Commissaire aux comptes : 6820,13 €

Frais de la Part 2M

Frais de fonctionnement et de gestion (***)	1,52%
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement	0,02%
Ce coût se détermine à partir :	
- des coûts liés à l'achat d'OPCVM et fonds d'investissement	0,02%
- déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM investisseur	-
Autres frais facturés à l'OPCVM	-
Ces autres frais se décomposent en :	
- commission de surperformance	-
- commissions de mouvement	-
Total facturé à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos (***)	1,54%
Total des frais facturés à l'entreprise au cours du dernier exercice clos	-

(***) y compris honoraires du Commissaire aux comptes : 4081,67 €

Frais de la Part 2R

Frais de fonctionnement et de gestion (****)	2,22%
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement	0,02%
Ce coût se détermine à partir :	
- des coûts liés à l'achat d'OPCVM et fonds d'investissement	0,02%
- déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM investisseur	-
Autres frais facturés à l'OPCVM	-
Ces autres frais se décomposent en :	
- commission de surperformance	-
- commissions de mouvement	-
Total facturé à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos (****)	2,24%
Total des frais facturés à l'entreprise au cours du dernier exercice clos	-

(****) y compris honoraires du Commissaire aux comptes : 4659,06 €

Frais de la Part 1

Frais de fonctionnement et de gestion (*****)	0,61%
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement	0,02%
Ce coût se détermine à partir :	
- des coûts liés à l'achat d'OPCVM et fonds d'investissement	0,02%
- déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM investisseur	-
Autres frais facturés à l'OPCVM	-
Ces autres frais se décomposent en :	
- commission de surperformance	-
- commissions de mouvement	-
Total facturé à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos (*****)	0,63%
Total des frais facturés à l'entreprise au cours du dernier exercice clos	0,60%

(*****) y compris honoraires du Commissaire aux comptes 639,70 €

Politique de sélection et d'exécution des ordres

La Société de gestion de portefeuille a établi un document « Politique d'exécution » présentant sa politique d'exécution d'ordres, son suivi et sa communication ainsi que toute information appropriée sur les mesures raisonnables qu'elle prend en vue d'obtenir le meilleur résultat possible pour ses clients.

Afin de rechercher le meilleur résultat possible lors de l'exécution des ordres initiés par les gérants de portefeuille, AXA Investment Managers a défini une politique de sélection et de monitoring de ses intermédiaires et contreparties.

Cette politique vise à encadrer :

1. Le processus d'autorisation des intermédiaires/contreparties avec lesquelles AXA Investment Managers Paris souhaite traiter,
2. La façon dont les relations avec ces intermédiaires/contreparties sont suivies et contrôlées.

Ces intermédiaires et contreparties sont règlementairement tenus de nous offrir la meilleure exécution possible. AXA Investment Managers Paris contrôle régulièrement l'efficacité de la politique établie et en particulier, la qualité d'exécution des entités sélectionnées dans le cadre de cette politique.

En cas de délégation de la gestion par AXA Investment Managers Paris vers une autre entité, la politique d'exécution des ordres du délégataire s'appliquera.

La Société de gestion de portefeuille contrôle régulièrement l'efficacité de la politique établie et en complément, elle met à disposition la liste des principaux courtiers et contreparties utilisés - par classe d'actifs et sous-classes d'actifs - afin d'obtenir les meilleures conditions d'exécution possible pour le compte de ses clients, conformément à la norme technique RTS 28 prévue par la Directive Européenne MiFID II.

La politique d'exécution des ordres de la Société de gestion de portefeuille et les rapports susmentionnés sont publiés sur le site Internet <https://particuliers.axa-im.fr> sous la rubrique : « Nos politiques internes et autres informations importantes ».

Information sur la rémunération

Conformément aux exigences de transparence sur la rémunération applicable aux sociétés de gestion de portefeuille, la présente section expose les éléments principaux des politiques et pratiques de rémunération mises en œuvre par AXA Investment Managers (ci-après "AXA IM"). Des précisions supplémentaires actualisées concernant notamment le Comité de rémunération et la manière dont la rémunération et les avantages sont attribués aux salariés sont également disponibles en ligne à l'adresse suivante : www.axa-im.com/remuneration. Un exemplaire papier de ces informations est disponible, sans frais sur demande.

Gouvernance

Une Politique globale, validée et réexaminée annuellement par le Comité de rémunération d'AXA IM, définit les principes de rémunération applicables à l'ensemble des entités du Groupe. Elle tient compte de la stratégie d'AXA

IM, de ses objectifs, de sa tolérance au risque et des intérêts à long terme de ses clients, actionnaires et salariés. Dans la lignée des politiques et procédures de rémunération définies et validées au niveau du Groupe AXA IM, le Comité de rémunération veille à ce que la Politique globale de rémunération soit appliquée de manière cohérente et équitable au sein d'AXA IM et à ce qu'elle soit conforme aux réglementations et recommandations en vigueur en matière de rémunération.

L'évaluation centrale et indépendante de la conformité de la mise en œuvre de la Politique globale de rémunération aux procédures et politiques adoptées par le Groupe AXA IM est effectuée par le Département de l'audit interne du Groupe AXA IM qui présente chaque année ses conclusions au Comité de rémunération d'AXA IM pour lui permettre d'effectuer ses diligences.

Ces conclusions n'ont fait état d'aucune remarque particulière au sujet de la conformité de la mise en œuvre de la Politique globale de rémunération.

Le résultat de l'examen annuel du Comité de rémunération d'AXA IM est présenté au Conseil d'administration d'AXA Investment Managers Paris ainsi que les modifications apportées à la Politique globale de rémunération.

Ces modifications portent principalement sur (i) des ajustements spécifiques à certaines entités du groupe AXA IM dont l'application des guidelines MIFID pour les entités pour lesquelles cela devenait nécessaire et (ii) de mises à jour mineures.

Eléments quantitatifs

Les données chiffrées fournies ci-après concernent AXA Investment Managers pour l'ensemble des filiales du Groupe AXA Investment Managers au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Montant total des rémunérations versées et/ou attribuées à l'ensemble du personnel sur l'exercice clos au 31 décembre 2024 (1)	
Rémunérations fixes (2) (en milliers d'euros)	151,11
Rémunérations variables (3) (en milliers d'euros)	92,82
Nombre total d'employés (4)	2 944 dont 770 pour AXA IM Paris, société de gestion du FCPE

Montant agrégé des rémunérations versées et/ou attribuées aux collaborateurs et autres cadres supérieurs dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des portefeuilles gérés (1)			
	Collaborateurs ayant un impact direct sur le profil de risque des véhicules d'investissement	Cadres de direction	Total
Rémunérations fixes et variables (en milliers d'euros) (2) (3)	48,89	32,86	81,74
Nombre d'employés concernés (5)	294 dont 116 pour AXA IM Paris, société de gestion du FCP	101 dont 16 pour AXA IM Paris, société de gestion du FCPE	395 dont 132 pour AXA IM Paris, société de gestion du FCPE

(1) Les informations sur la rémunération n'incluent pas les charges sociales, après application d'une clé de répartition pondérée de l'actif sous gestion du FCPE.

(2) Les rémunérations fixes sont composées du salaire de base et de tous autres composants de rémunération fixe payés à l'ensemble du personnel d'AXA Investment Managers au 1er janvier 2024.

(3) Les rémunérations variables, composées d'éléments de salaires variables discrétionnaires, immédiats et différés, incluent :

- les montants attribués au titre de la performance de l'année précédente et entièrement versés sur l'exercice sous revue (rémunérations variables non différées),
- les montants attribués au titre de la performance des années précédentes et de l'exercice sous revue (rémunérations variables différées),
- et des intéressements à long terme mis en place par le Groupe AXA.

(4) Le nombre total d'employés correspond à l'effectif moyen incluant les contrats à durée indéterminée, les contrats à durée déterminée et les conventions de stage au 31 décembre 2024.

(5) Le nombre total d'employés concernés correspond au nombre total d'employés concernés au sein Groupe AXA Investment Managers et au sein d'AXA Investment Managers Paris au 31 décembre 2024.

Règlement Européen « Sustainable Finance Disclosure » (« SFDR »)

Au présent rapport est jointe en annexe l'information relative au règlement européen « Sustainable Finance Disclosure » (« SFDR »).

Taxonomie Européenne

La réglementation européenne dont l'objectif est d'harmoniser la classification des activités économiques durables est entrée en vigueur le 1er janvier 2022. Dénommée "taxonomie européenne", elle couvre de nombreux thèmes liés à la durabilité environnementale : l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques, l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines, la lutte contre la pollution, la préservation de la biodiversité, et la transition vers une économie circulaire.

Evolution de l'actif net, du nombre d'actions, de la valeur liquidative et des revenus depuis 5 ans

Pour ces éléments, se reporter aux états financiers.

Ventilation simplifiée de l'actif net

Ventilation simplifiée de l'actif net		
Groupe de valeurs	Pourcentage arrondi de l'actif net	
	Exercice	Exercice
	sous revue	antérieur
Actions et valeurs assimilées	95,69	95,48
Obligations et valeurs assimilées		
Bons du Trésor		
Autres TCN		
Total TCN		
Titres OPCVM	4,63	4,73
Titres FCC		
Autres instruments financiers		
Acquisitions et cessions temporaires de titres :		
- à l'achat		
- à la vente		
Opérations de cession sur valeurs mobilières - -		
Opérateurs débiteurs et autres créances -	0,06	0,09
Opérateurs créditeurs et autres dettes	-0,65	-0,72
Disponibilités	0,27	0,42
Autres		
Total actif net en milliers d'euros	314 227,02	280 409,67

Ratio d'engagement sur les marchés dérivés

Engagement en % de l'actif
31/12/24
Néant

Modifications intervenues

Mise à jour annuelle du PRIIPS DIC

Modifications à intervenir

Néant.

Données relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation (SFTR)

Sur la période, l'OPC n'a pas eu recours à des opérations de financement sur titres.

Autres informations

Le prospectus complet (visé par l'AMF) est disponible sur simple demande auprès d'AXA Investment Managers Paris – Tour Majunga - La Défense 9 - 6, Place de la Pyramide – 92800 Puteaux.

Commissaire aux comptes : PricewaterhouseCoopers Audit SA

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du Produit : AXA GENERATION EUROPE ACTIONS (le "Produit Financier")

Identifiant d'entité juridique : 213800UQKLSRL5A3LD06

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☒ ☐ **OUI**

- ☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : ____%
- ☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : ____%

☒ ☐ **NON**

- ☒ Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 87.33 % d'investissements durables
- ☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☒ ayant un objectif social
- ☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le Produit financier a respecté les caractéristiques environnementales et sociales promues pour la période de référence en investissant dans des entreprises en tenant compte de leur

- Intensité carbone
- le pourcentage de mixité au sein des organes de gouvernance

Le Produit Financier a également promu d'autres caractéristiques environnementales et sociales spécifiques, principalement :

- La préservation du climat par le biais de politiques d'exclusion concernant les activités liées au charbon, au pétrole et au gaz
- La protection de l'écosystème et la prévention de la déforestation
- L'amélioration de la santé par le biais de l'exclusion du tabac
- Le droit du travail, les droits humains et sociaux, l'éthique des affaires, la lutte contre la corruption par le biais de l'exclusion des entreprises ne respectant pas les normes et standards internationaux tels que les principes du Pacte mondial des Nations unies, les conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) ou les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Les exclusions sectorielles d'AXA IM et les normes ESG ont été appliquées de manière contraignante à tout moment au cours de la période de référence
- La protection des droits de l'homme en évitant d'investir dans des obligations émises par des pays où les pires formes de violations des droits de l'homme sont observées.

Le Produit Financier n'a pas désigné d'indice de référence ESG pour promouvoir des caractéristiques environnementales ou sociales.

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Au cours de la période de référence, la réalisation des caractéristiques environnementales et sociales promues par le Produit Financier a été mesurée à l'aide des indicateurs de durabilité mentionnés ci-dessus :

Le Produit Financier a appliqué une approche de sélectivité de l'investissement socialement responsable Best-in-Class sur l'univers d'investissement au cours de la période de référence. L'approche de sélectivité a réduit l'univers d'investissement de 20 % au minimum en combinant la politique d'exclusions sectorielles et la politique relative aux normes ESG d'AXA IM et leurs Score ESG à l'exception des liquidités détenues à titre accessoire et des Actifs Solidaires.

En outre, la stratégie d'investissement a surperformé son indice de référence ou son univers d'investissement sur au moins deux indicateurs clés de performance ESG, à savoir Intensité carbone et le pourcentage de mixité au sein des organes de gouvernance au cours de la période de référence.

Au cours de la période de référence, les taux de couverture minimums suivants ont été appliqués au portefeuille du Produit Financier (exprimés en un pourcentage minimum de l'actif net hors obligations et autres titres de créance d'émetteurs publics, liquidités détenues à titre accessoire et Actifs Solidaires) : i) 90 % pour l'analyse ESG, ii) 90 % pour l'indicateur Intensité carbone et iii) 70 % pour l'indicateur le pourcentage de mixité au sein des organes de gouvernance.

Indicateurs de durabilité	Valeur	Univers d'Investissement	Couverture
Intensité carbone	86.04 Tonnes de dioxyde de carbone équivalent par million \$ de chiffre d'affaires (pour les entreprises uniquement) - Scopes 1+2	133.04 Tonnes de dioxyde de carbone équivalent par million \$ de chiffre d'affaires (pour les entreprises uniquement) - Scopes 1+2	99.89 %
Mixité au sein des conseils d'administration	43.07 % de femmes aux conseils d'administration	42.04 % de femmes aux conseils d'administration	98.85 %

N.B. : Les indicateurs de durabilité, ainsi que les indices de référence sont présentés sur la base d'une moyenne mensuelle des données disponibles sur la période de référence.

● ...et par rapport aux périodes précédentes ?

Indicateurs de durabilité	Année	Valeur	Univers d'Investissement	Couverture
Intensité carbone	2023	117.29 tonnes de CO2 par millions de dollars de chiffre d'affaires pour les entreprises et en Kg de CO2 par \$ PPA du PIB pour les pays souverains	147.72 tonnes de CO2 par millions de dollars de chiffre d'affaires pour les entreprises et en Kg de CO2 par \$ PPA du PIB pour les pays souverains	99.88 %
Mixité au sein des conseils d'administration	2023	41.78 % de femmes aux conseils d'administration	41.24 % de femmes aux conseils d'administration	97.69 %
Intensité carbone	2022	125.78 tonnes de CO2 par millions de dollars de chiffre d'affaires pour les entreprises et en Kg de CO2 par \$ PPA du PIB pour les pays souverains	199.18 tonnes de CO2 par millions de dollars de chiffre d'affaires pour les entreprises et en Kg de CO2 par \$ PPA du PIB pour les pays souverains	99.66 %
Mixité au sein des conseils d'administration	2022	41.82 % de femmes aux conseils d'administration	39.73 % de femmes aux conseils d'administration	98.86 %

N.B. : Alors que les indicateurs de durabilité sont présentés sur la base d'une moyenne trimestrielle des données disponibles sur la période de référence, pour des raisons techniques, les indices de référence sont présentés quant à eux sur la base des données à fin d'année uniquement. Par conséquent, la comparaison ne devrait pas être effectuée comme telle et ne devrait pas être interprétée comme une violation des éléments contraignants figurant dans la documentation juridique du produit financier, étant donné que les données rapportées pour l'indice de référence ne sont pas basées sur la même approche comptable que ceux divulgués pour le produit financier.

● Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

Au cours de la période de référence, le Produit Financier a investi partiellement dans des instruments considérés comme des investissements durables ayant différents objectifs sociaux et environnementaux (sans limitation) en évaluant la contribution positive des sociétés bénéficiaires des investissements à travers l'une au moins des dimensions suivantes :

1. **L'alignement des sociétés bénéficiaires des investissements sur les objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies**, qui sert de cadre de référence en retenant les entreprises qui contribuent positivement à au moins un ODD, par le biais soit des produits et services qu'elles offrent, soit de la manière dont elles exercent leurs activités (« opérations »). Pour être considérée comme un actif durable, une entreprise doit remplir les critères suivants :

a) le score ODD lié aux « produits et services » offerts par l'émetteur doit être égal ou supérieur à 2, ce qui signifie qu'au moins 20 % de leurs revenus proviennent d'une activité durable, ou

b) en adoptant une approche « best-in-universe » qui consiste à privilégier les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra financier, sans tenir compte de leur secteur d'activité, le score ODD des opérations de l'émetteur se classe dans les 2,5 % les meilleurs, sauf pour l'ODD 5 (égalité des sexes), l'ODD 8 (un travail décent), l'ODD 10 (inégalités réduites), l'ODD 12 (consommation et production durables) et l'ODD 16 (paix et justice) pour lesquels le score ODD de l'émetteur figure parmi les 5 % les meilleurs. Pour les ODD 5, 8, 10 et 16, le critère de sélectivité sur les « opérations » de l'émetteur est moins restrictif car ces ODD sont mieux appréhendés si l'on considère la manière dont l'émetteur exerce ses activités plutôt que les produits

et services fournis par la société bénéficiaire des investissements. Il est également moins restrictif pour l'ODD 12, qui peut être pris en compte par le biais des produits et services de la société bénéficiaire des investissements ou de la manière dont celle-ci exerce ses activités.

Les résultats quantitatifs sur la contribution aux ODD proviennent de fournisseurs de données externes et peuvent être complétés par une analyse qualitative dûment documentée effectuée par le Gestionnaire financier.

2. **L'intégration des émetteurs engagés dans un processus de transition solide**, cohérent avec l'ambition de la Commission européenne de contribuer au financement de la transition vers un monde limitant la hausse des températures à 1,5 °C, sur la base du cadre développé par l'initiative Science Based Targets, en retenant les entreprises ayant des objectifs scientifiques validés.

Le Produit Financier a pris en considération le critère des objectifs environnementaux de la taxinomie de l'UE et le principe de « ne pas causer de préjudice important ». Il a investi dans des activités alignées avec les objectifs de la taxinomie de l'UE. L'alignement de la taxinomie du Produit Financier a été fourni par un fournisseur de données externe et a été appliqué au niveau du portefeuille par AXA IM. Néanmoins, il n'a pas fait l'objet d'un audit ou d'une révision par une tierce partie.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Au cours de la période de référence, le principe de « Ne pas causer de préjudice important » pour les investissements durables réalisés par le produit financier a été atteint en n'investissant pas dans des entreprises répondant à au moins l'un des critères ci-dessous :

- L'émetteur a causé un préjudice important à l'un des ODD si l'un de ses scores ODD est inférieur à -5 d'après une base de données quantitative externe sur une échelle allant de +10, qui correspond à « contribution significative » à -10 pour « entrave significative », à moins que le score quantitatif ait été modifié par une évaluation qualitative.
- L'émetteur figurait sur les listes d'exclusions sectorielles et prévues par les normes ESG d'AXA IM qui prennent en compte, entre autres facteurs, les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.
- L'émetteur avait une note ESG CCC (ou 1,43) ou inférieure selon la méthode de notation ESG d'AXA IM.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Le Produit Financier a pris en considération les indicateurs concernant les principales incidences négatives (« PAI ») pour s'assurer que les investissements durables n'aient pas causé de préjudice important à d'autres objectifs de durabilité au titre du SFDR.

Les principales incidences négatives ont été atténuées par les politiques d'exclusion sectorielles et des normes ESG d'AXA IM (comme décrites dans l'annexe precontractuelle SFDR et qui ont été appliquées sur une base contraignante et continue par le Produit Financier), et en appliquant des filtres basés sur le score relatif à la contribution aux objectifs de développement durable des Nations unies.

Le cas échéant, les politiques d'actionnariat actif ont constitué un moyen supplémentaire d'atténuer les risques liés aux principales incidences négatives, grâce à un dialogue direct avec les entreprises sur les questions de durabilité et de gouvernance. Par le biais des activités d'engagement, le Produit Financier a utilisé son influence en tant qu'investisseur pour encourager les entreprises à atténuer les risques environnementaux et sociaux inhérents à leur secteur, comme décrit ci-dessous.

Le vote aux assemblées générales a également été un élément important du dialogue avec les entreprises en portefeuille, afin de favoriser durablement la valeur à long terme des entreprises dans lesquelles le Produit Financier investit et d'atténuer les incidences négatives, comme décrit ci-dessous.

AXA IM utilise également le pilier ODD de son cadre d'investissement durable pour contrôler et prendre en compte les incidences négatives sur les facteurs de durabilité en excluant les sociétés bénéficiaires des investissements qui ont un score ODD inférieur à -5 (sur une échelle allant de +10, qui correspond à « contribution significative » à -10 pour « entrave significative »), à moins que le score quantitatif ait été modifié par une analyse qualitative dûment documentée par la recherche ESG et Impact d'AXA IM Core. Cette approche nous permet de garantir que les sociétés bénéficiaires des investissements ayant les incidences négatives les plus importantes sur un ODD quelconque ne sont pas considérées comme des investissements durables.

Le Produit Financier prend également en compte le PAI environnemental optionnel n° 6 « Utilisation et recyclage de l'eau » et le PAI social optionnel n° 15 « Absence de politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption ».

Environnement :

Politiques d'AXA IM associées	Indicateur PAI	Unité	Mesure	Couverture en % basé sur l'AUM total	Couverture en % basé sur les actifs éligibles
Politique de risques climatiques Politique de protection des écosystèmes et de lutte contre la déforestation	PAI 1 : Émissions de gaz à effet de serre (GES) (niveaux 1, 2, & 3 à partir de janvier 2023)	Emissions totales de GES en tonnes d'équivalents CO2 (tCO2eq.)	Emissions de GES niveau 1: 6017.11 Emissions de GES niveau 2: 2235.021 Emissions de GES niveau 3: 219496.797 Emissions de GES niveau 1+2: 8252.131 Emissions totales de GES: 227754.75	Emissions de GES niveau 1: 95 Emissions de GES niveau 2: 95 Emissions de GES niveau 3: 95 Emissions de GES niveau 1+2: 95 Emissions totales de GES: 95	Emissions de GES niveau 1: 96 Emissions de GES niveau 2: 96 Emissions de GES niveau 3: 96 Emissions de GES niveau 1+2: 96 Emissions totales de GES: 96

	PAI 2 : Empreinte carbone	Empreinte carbone en tonnes d'équivalents CO2 par million d'euros investis (tCO2eq./M€)	Empreinte Carbone niveaux 1+2: 24.002 Empreinte Carbone niveaux 1+2+3: 726.016	Empreinte Carbone niveaux 1+2: 98 Empreinte Carbone niveaux 1+2+3: 95	Empreinte Carbone niveaux 1+2: 99 Empreinte Carbone niveaux 1+2+3: 96
	PAI 3 : Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements (tCO2eq./M€)	Intensité de GES niveaux 1+2+3: 900.296	Intensité de GES niveaux 1+2+3: 99	Intensité de GES niveaux 1+2+3: 100
Politique de risques climatiques	PAI 4 : Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles (en % du total d'actifs sous gestion)	9.45	99	100
Politique de risques climatiques (engagement uniquement)	PAI 5 : Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et part de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie (en %)	Part de consommation d'énergie non renouvelable: 52.63 Part de production d'énergie non renouvelable: 54.24	Part de consommation d'énergie non renouvelable: 96 Part de production d'énergie non renouvelable: 2	Part de consommation d'énergie non renouvelable: 96 Part de production d'énergie non renouvelable: 2
Politique de risques climatiques (compte tenu d'une corrélation attendue entre les émissions de GES et la consommation énergétique) ¹	PAI 6 : Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique (GWh/M€)	Secteur NACE C: 0.186 Secteur NACE D: 1.829 Secteur NACE E: 0.414 Secteur NACE F: 558.149 Secteur NACE G: 0.322 Secteur NACE L: 0.385	Secteur NACE A: 0 Secteur NACE B: 0 Secteur NACE C: 46 Secteur NACE D: 7 Secteur NACE E: 0 Secteur NACE F: 0 Secteur NACE G: 6 Secteur NACE H: 0 Secteur NACE L: 0	Secteur NACE C: 82 Secteur NACE D: 77 Secteur NACE E: 75 Secteur NACE F: 75 Secteur NACE G: 77 Secteur NACE L: 75
Politique de protection des écosystèmes et de lutte contre la déforestation	PAI 7 : Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones (exprimée en % du total d'actifs sous gestion)	49.02	49	49
Absence de score ODD significativement négatif	PAI 8: Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée (t/€M)	0.003	38	39
Absence de score ODD significativement négatif	PAI 9: Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée (t/€M)	0.336	69	70

Social et Gouvernance :

Politiques d'AXA IM associées	Indicateur PAI	Unité	Mesure	Couverture en % basé sur l'AUM total	Couverture en % basé sur les actifs éligibles
Politique sur les normes ESG :	PAI 10 : Violations des principes du	Part d'investissement dans des sociétés qui	0%	99	100

¹ L'approche utilisée pour atténuer les risques associés au PAI à travers cette politique d'exclusion évoluera à mesure que l'amélioration de la disponibilité et de la qualité des données nous permettra d'utiliser le PAI plus efficacement. Pour le moment, les secteurs climatiques à fort impact ne sont pas tous visés par la politique d'exclusion.

Violation de normes et standards internationaux	pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (exprimée en % du total d'actifs sous gestion)			
Politique sur les normes ESG : Violation des normes et standards internationaux (considérant qu'une corrélation existe entre les entreprises non conformes aux normes internationales et le manque de mise en œuvre par les entreprises des processus et mécanismes de mise en conformité permettant de surveiller le respect de ces normes) ²	PAI 11 : Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier à de telles violations (exprimée en % du total d'actifs sous gestion)	11.27 %	99	100
Absence de score ODD significativement négatif	PAI 12: Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements (exprimé en montant monétaire converti en euros)	10.27%	93	94
Politique de vote et d'engagement avec une application systématique de critères de vote liés à la mixité au sein des conseils d'administration	PAI 13 : Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres (%)	42.17	99	100
Politique sur les armes controversées	PAI 14 : Exposition à des armes controversées	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées (exprimée en % du total d'actifs sous gestion)	0	99	100

Pour actifs souverains ou supranationaux:

Politiques d'AXA IM associées	Indicateur PAI	Unité	Mesure	Couverture en % basé sur l'AUM total	Couverture en % basé sur les actifs éligibles
- Politique d'AXA IM sur les normes ESG, comprenant l'exclusion des pays où des violations sociales sévères sont observées - Pays sur la liste noire AXA IM basée sur les sanctions de l'UE et internationales	PAI 16: Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre et proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements connaissant des violations de normes sociales au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations Unies ou, le cas échéant, du droit national (exprimés en valeur numérique et en %)	Nombre de pays: 0 Proportion du nombre total de pays: 0	Nombre de pays: 0 Proportion du nombre total de pays: 0	Nombre de pays: 96 Proportion du nombre total de pays: 96

² L'approche utilisée pour atténuer les risques associés aux PAI à travers cette politique d'exclusion évoluera à mesure que l'amélioration de la disponibilité et de la qualité des données nous permettra d'utiliser le PAI plus efficacement.

Les méthodes de calcul des PAI ont été définies sur la base de nos interprétations des dispositions réglementaires et fonction de la fiabilité et de la disponibilité des données. De plus, le reporting des PAI se fonde sur la période de référence du reporting, mais peut également reprendre des données antérieures ou postérieures si la disponibilité et la fiabilité des données sur cette période nous y obligent. La définition des PAI et des méthodes de calcul peuvent évoluer à l'avenir en fonction de différents éléments tels que de nouvelles spécifications réglementaires, des évolutions dans les données et leur disponibilité, des évolutions dans les méthodes appliquées par nos fournisseurs de données, des changements dans le périmètre des données notamment pour aligner nos différents reporting si possible.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Au cours de la période de référence, le Produit Financier n'a pas investi dans des entreprises qui causent, contribuent ou sont liées à des violations significatives des normes et standards internationaux. Ces normes concernent les droits de l'homme, la société, le travail et l'environnement. AXA IM a exclu les entreprises qui ont été jugées « non conformes » aux principes du Pacte mondial des Nations unies, aux conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT), aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (UNGP).

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Par le biais des politiques d'exclusion, d'engagement et de vote, le Produit Financier a pris en considération les indicateurs PAI (principales incidences négatives) suivants :

Politiques d'AXA IM associées	Indicateur PAI	Unité	Mesure	Couverture en % basé sur l'AUM total	Couverture en % basé sur les actifs éligibles
Politique de Risque Climatique	PAI 1 : Émissions de gaz à effet de serre (GES) (niveaux 1, 2, & 3 à partir de janvier 2023)	Emissions totales de GES en tonnes d'équivalents CO2 (tCO2eq.)	Scope 1: 6017.11 Scope 2: 2235.021 Scope 3: 219496.797 Scope 1+2: 8252.131 Scope 1+2+3: 227754.75	Scope 1: 95 Scope 2: 95 Scope 3: 95 Scope 1+2: 95 Scope 1+2+3: 95	Scope 1: 96 Scope 2: 96 Scope 3: 96 Scope 1+2: 96 Scope 1+2+3: 96
Politique de protection des écosystèmes et de lutte contre la déforestation					
Politique de Risque Climatique	PAI 2 : Empreinte carbone	Empreinte carbone en tonnes d'équivalents CO2 par million d'euros investis (tCO2eq./M€)	Scope 1+2: 24.002 Scope 1+2+3: 726.016	Scope 1+2: 98 Scope 1+2+3: 95	Scope 1+2: 99 Scope 1+2+3: 96
Politique de protection des écosystèmes et de lutte contre la déforestation					
Politique de Risque Climatique	PAI 3 : Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements (tCO2eq./M€)	Scope 1+2+3: 900.296	Scope 1+2+3: 99	Scope 1+2+3: 100
Politique de protection des écosystèmes et de lutte contre la déforestation					
Politique de Risque Climatique	PAI 4 : Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles (en % du total d'actifs sous gestion)	9.45	99	100
Politique de Risque Climatique (engagement uniquement)	PAI 5 : Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et part de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui	Consommation d'énergie: 52.63 Production d'énergie: 54.24	Consommation d'énergie: 96 Production d'énergie: 2	Consommation d'énergie: 96 Production d'énergie: 2

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

		provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie (en %)			
Politique de protection des écosystèmes et de lutte contre la déforestation	PAI 7 : Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones (exprimée en % du total d'actifs sous gestion)	49.02	49	49
Politique sur les normes ESG : Violation de normes et standards internationaux	PAI 10 : Violations des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (exprimée en % du total d'actifs sous gestion)	0%	99	100
Politique de vote et d'engagement avec une application systématique de critères de vote liés à la mixité au sein des conseils d'administration	PAI 13 : Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres (%)	42.17	99	100
Politique sur les armes controversées	PAI 14 : Exposition à des armes controversées	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées (exprimée en % du total d'actifs sous gestion)	0	99	100

Pour actifs souverains ou supranationaux:

Politiques d'AXA IM associées	Indicateur PAI	Unité	Mesure	Couverture en % basé sur l'AUM total	Couverture en % basé sur les actifs éligibles
- Politique d'AXA IM sur les normes ESG, comprenant l'exclusion des pays où des violations sociales sévères sont observées - Pays sur la liste noire AXA IM basée sur les sanctions de l'UE et internationales	PAI 16: Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre et proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements connaissant des violations de normes sociales au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations Unies ou, le cas échéant, du droit national (exprimés en valeur numérique et en %)	Nombre de pays: 0 Proportion du nombre total de pays: 0	Nombre de pays: 0 Proportion du nombre total de pays: 0	Nombre de pays: 96 Proportion du nombre total de pays: 96

Source: S&P Trucost, 2024

Les méthodes de calcul des PAI ont été définies sur la base de nos interprétations des dispositions réglementaires et fonction de la fiabilité et de la disponibilité des données. De plus, le reporting des PAI se fonde sur la période de référence du reporting, mais peut également reprendre des données antérieures ou postérieures si la disponibilité et

la fiabilité des données sur cette période nous y obligent. La définition des PAI et des méthodes de calcul peuvent évoluer à l'avenir en fonction de différents éléments tels que de nouvelles spécifications réglementaires, des évolutions dans les données et leur disponibilité, des évolutions dans les méthodes appliquées par nos fournisseurs de données, des changements dans le périmètre des données notamment pour aligner nos différents reporting si possible.

N.B. : Les PAI sont présentés sur la base d'une moyenne trimestrielle des données disponibles sur la période de référence.

Les chiffres publiés sur les indicateurs PAI peuvent être basés soit sur la « valeur actuelle de tous les investissements » telle que définie par le Règlement, soit sur les « actifs éligibles avec données disponibles uniquement », selon les cas. Les « actifs éligibles avec données disponibles » désignent tous les investissements (c'est-à-dire les entreprises bénéficiaires, les actifs souverains et supranationaux ou les actifs immobiliers, selon l'indicateur PAI), à l'exclusion des produits dérivés, des liquidités et équivalents de liquidités et des actifs éligibles sans donnée disponible. Les « actifs éligibles sans donnée disponible » sont des actifs pour lesquels les données sont insuffisantes et/ou de faible qualité pour un investissement spécifique. Il convient de noter que pour certains indicateurs PAI (c'est-à-dire les indicateurs PAI qui sont relatifs soit aux revenus des entreprises investies soit à des unités non monétaires tels que des flux physiques), le calcul est rebasé sur les actifs éligibles avec données disponibles uniquement à des fins de qualité des données et de comparabilité. Cette exclusion au dénominateur est reflétée et divulguée par le biais des ratios de couverture des indicateurs pertinents : la couverture divulguée reflète la proportion d'actifs éligibles pour lesquels des données sont disponibles ; en outre, pour assurer une transparence totale sur l'étendue des actifs pour lesquels les indicateurs PAI sont divulgués, la couverture basée sur la valeur actuelle de tous les investissements est également divulguée.

PAI calculés sur la base de la "valeur actuelle de tous les investissements"	PAI calculés sur la base des actifs éligibles, à l'exclusion des actifs éligibles pour lesquels aucune donnée n'est disponible
PAI 2, 4, 7, 10, 11 et 14	PAI 3 et 6

N.B. : Les indicateurs PAI 1 et 16 ne sont basés sur aucune de ces deux approches étant des PAI en valeur absolue (à noter que le PAI 16 est également relatif au nombre de pays investis en plus de la valeur absolue), c'est-à-dire qu'ils n'ont pas de dénominateur dans leur formule.

Plus de détails sur nos méthodologies de comptabilisation et de divulgation des PAI sont disponibles dans le document sur les méthodologies ESG d'AXA IM disponible sur le site internet d'AXA IM : <https://www.axa-im.fr/nos-politiques-et-rapports>



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Les principaux investissements du Produit financier (répartis selon le niveau 2 de la classification NACE) sont détaillés ci-dessous:

La liste comprend les investissements constituant la **plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: 01/01/2024-31/12/2024

Investissements les plus importants	Secteur (NACE niveau 2)	% d'actifs	Pays
ASML HOLDING NV XAMS EUR	Manufacture of machinery and equipment n.e.c.	5.89%	NL
ASTRAZENECA PLC XLON GBP	Manufacture of basic pharmaceutical products and pharmaceutical preparations	4.9%	GB
ALLIANZ SE-REG XETR EUR	Insurance, reinsurance and pension funding, except compulsory social security	3.75%	DE
NOVO NORDISK A/S-B XCSE DKK	Manufacture of basic pharmaceutical products and pharmaceutical preparations	3.52%	DK
BNP PARIBAS XPAR EUR	Financial service activities, except insurance and pension funding	3.14%	FR
ASHTED GROUP PLC XLON GBP	Rental and leasing activities	2.84%	GB
SCHNEIDER ELECTRIC SE XPAR EUR	Manufacture of electrical equipment	2.81%	FR
SSE PLC XLON GBP	Electricity, gas, steam and air conditioning supply	2.79%	GB
RELX PLC XLON GBP	Legal and accounting activities	2.56%	GB
COMPASS GROUP PLC XLON GBP	Food and beverage service activities	2.55%	GB
INTESA SANPAOLO MTAA EUR	Financial service activities, except insurance and pension funding	2.34%	IT
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI XPAR EUR	Manufacture of leather and related products	2.33%	FR
SANOFI XPAR EUR	Manufacture of basic pharmaceutical products and pharmaceutical preparations	2.33%	FR
ROCHE HOLDING AG-GENUSSCHEIN XSWX CHF	Manufacture of basic pharmaceutical products and pharmaceutical preparations	2.32%	CH
NATIONAL GRID PLC XLON GBP	Electricity, gas, steam and air conditioning supply	2.3%	GB

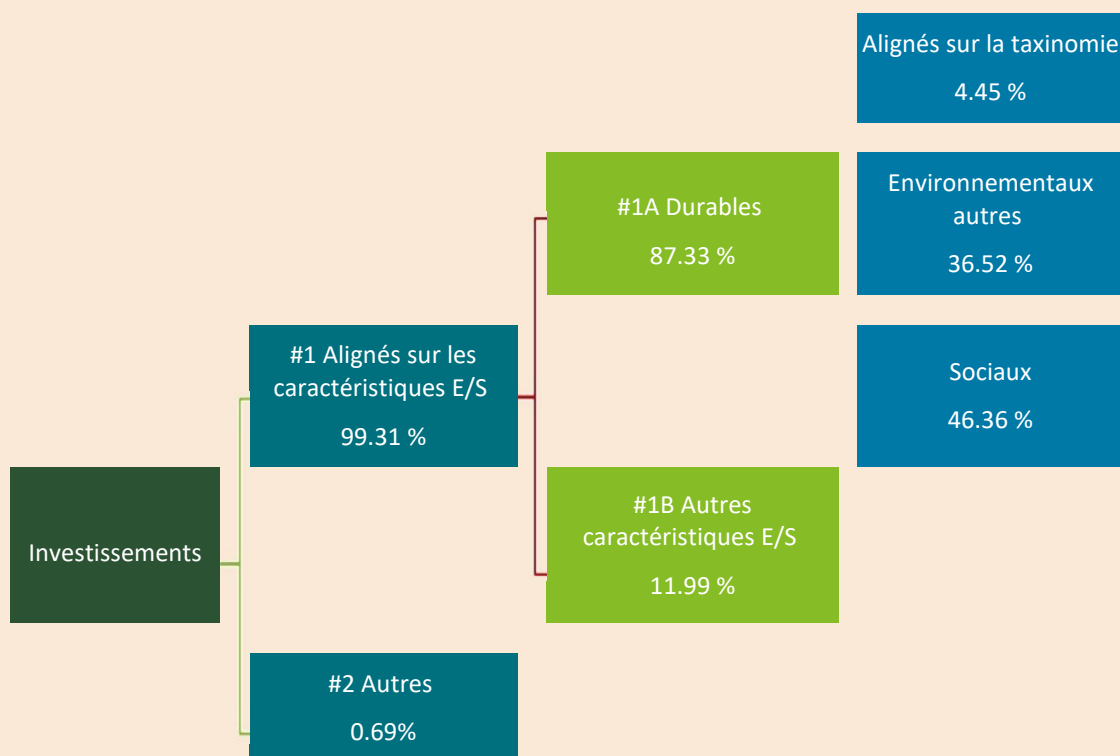
Les proportions en portefeuille des investissements présentés ci-dessus sont une moyenne sur la période de référence.



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Quelle était l'allocation des actifs ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social;
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

L'allocation d'actifs effective a été communiquée sur la base d'une moyenne trimestrielle des données disponibles.

Selon l'usage potentiel des dérivés appliqué par la stratégie d'investissement du Produit Financier, l'exposition attendue détaillée ci-dessous pourrait être sujette à des variations étant donné que la valeur de l'actif net du portefeuille peut être impactée par la valorisation à la valeur de marché des dérivés. Pour plus de détails sur l'usage potentiel des dérivés par ce Produit Financier, veuillez-vous référer à sa documentation précontractuelle et à la description de la stratégie d'investissement dans cette documentation.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Les investissements du Produit financier ont été réalisés dans les secteurs économiques indiqués ci-dessous (répartis selon le niveau 2 de NACE):

Secteur (NACE niveau 2)	Proportion
Financial service activities, except insurance and pension funding	15.29%
Manufacture of basic pharmaceutical products and pharmaceutical preparations	13.06%
Manufacture of machinery and equipment n.e.c.	8.91%
Electricity, gas, steam and air conditioning supply	7.01%
Manufacture of chemicals and chemical products	3.98%
Publishing activities	3.93%
Insurance, reinsurance and pension funding, except compulsory social security	3.75%

Legal and accounting activities	3.47%
Activities auxiliary to financial services and insurance activities	3.08%
Rental and leasing activities	2.84%
Manufacture of electrical equipment	2.81%
Food and beverage service activities	2.55%
Manufacture of coke and refined petroleum products	2.39%
Manufacture of leather and related products	2.33%
Manufacture of beverages	2.32%
Manufacture of other non-metallic mineral products	2%
Advertising and market research	1.99%
Telecommunications	1.96%
Civil engineering	1.91%
Manufacture of fabricated metal products, except machinery and equipment	1.74%
Manufacture of food products	1.73%
Human health activities	1.72%
Manufacture of paper and paper products	1.67%
Travel agency, tour operator reservation service and related activities	1.36%
Manufacture of motor vehicles, trailers and semi-trailers	1.23%
Manufacture of computer, electronic and optical products	1.12%
Scientific research and development	1.1%
Retail trade, except of motor vehicles and motorcycles	0.98%
Other	0.56%
Computer programming, consultancy and related activities	0.48%
Security and investigation activities	0.41%
Manufacture of rubber and plastic products	0.31%

Les proportions en portefeuille des investissements présentés ci-dessus sont une moyenne sur la période de référence.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Produit Financier a pris en considération le critère des objectifs environnementaux de la taxinomie de l'UE et le principe de « ne pas causer de préjudice important ». Il a investi dans des activités alignées avec les objectifs de la taxinomie de l'UE. L'alignement de la taxinomie du Produit Financier a été fourni par un fournisseur de données externe et a été appliqué au niveau du portefeuille par AXA IM. Néanmoins, il n'a pas fait l'objet d'un audit ou d'une révision par une tierce partie.

L'alignement de la taxinomie du Produit Financier a été fourni par un fournisseur de données externe et a été appliqué au niveau du portefeuille par AXA IM. Néanmoins, il n'a pas fait l'objet d'un audit ou d'une révision par une tierce partie.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?³

☐ Oui

☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

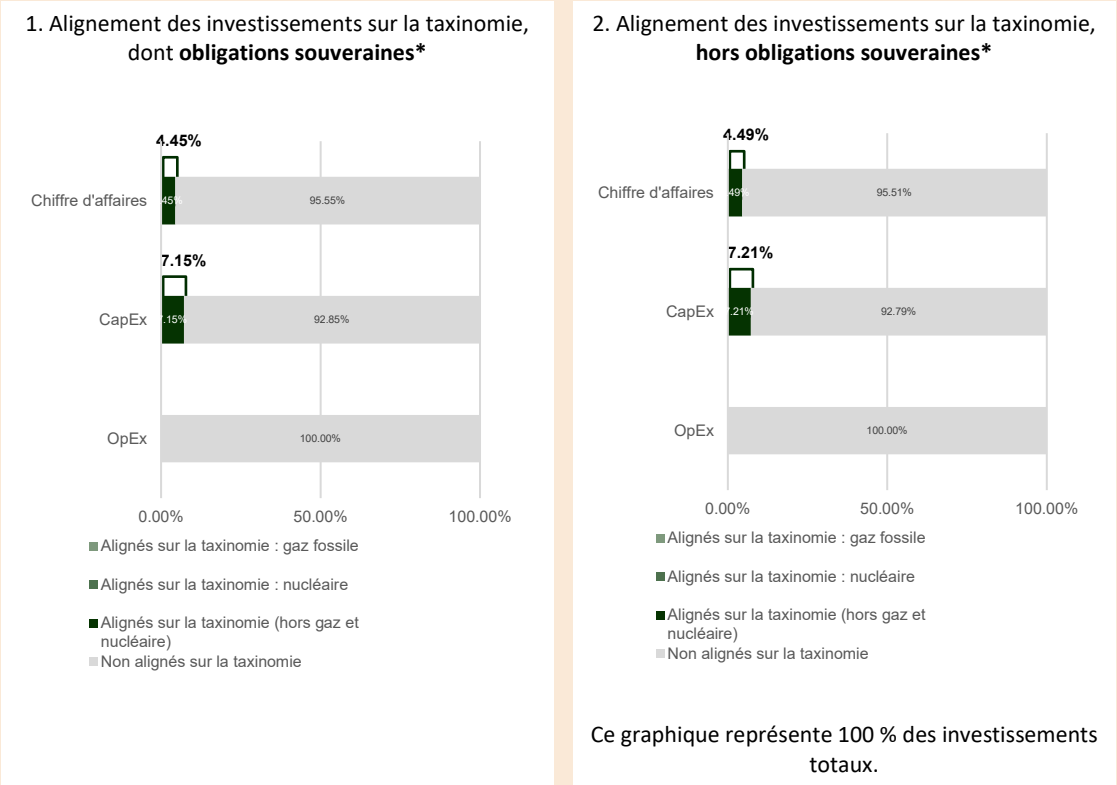
Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

³ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple.
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Le Produit Financier a investi 0% de son actif net dans des activités transitoires et 0% de son actif net dans des activités habilitantes.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie UE			
	2024	2023	2022
Basé sur le chiffre d'affaires	4.45%	0.00%	0.00%
Basé sur les dépenses d'investissement (CapEx)	7.15%	0.00%	0.00%
Basé sur les dépenses opérationnelles (OpEx)	0.00%	0.00%	0.00%

Source: AXA IM, à partir des données de S&P Trucost, 2024

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

 Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE a été de 36.52% pour ce Produit Financier au cours de la période de référence.

Les entreprises bénéficiaires d'investissements ayant un objectif de durabilité environnementale selon le règlement SFDR contribuent à la réalisation des objectifs de développement durable de l'ONU ou à la transition vers la décarbonation sur la base de critères définis, tels que décrits ci-dessus. Ces critères, qui s'appliquent aux émetteurs, sont différents des critères de sélection techniques définis dans la taxinomie de l'UE, qui s'appliquent aux activités économiques.

 Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Au cours de la période de référence, le produit financier a investi dans 46.36% d'investissements durables ayant un objectif social.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Le reste des investissements « Autres » représentait 0.69% de l'actif net du Produit Financier.

Les « autres » actifs peuvent avoir consisté, comme défini dans l'annexe précontractuelle, en:

- des investissements en liquidités et quasi-liquidités; et
- d'autres instruments éligibles au Produit Financier et qui ne remplissent pas les critères environnementaux et/ou sociaux décrits dans la présente annexe. Ces actifs peuvent être des valeurs mobilières tels que des instruments de capitaux propres, des investissements dérivés et des organismes de placement collectif qui ne promeuvent pas de caractéristiques environnementales ou sociales et qui sont utilisés pour atteindre l'objectif financier du Produit Financier et/ou à des fins de diversification et/ou de couverture.

Des garanties environnementales ou sociales ont été appliquées et évaluées sur tous les actifs « Autres » à l'exception (i) des produits dérivés autres que mono-émetteurs, (ii) des OPCVM et/ou OPC gérés par une autre société de gestion et (iii) des investissements en liquidités et quasi-liquidités décrits ci-dessus.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Le produit financier a reçu le label ISR et a donc appliqué en permanence les exigences du label dans sa gestion quotidienne au cours de la période de référence. En conséquence de l'application continue du label prévue en 2025, et en vue d'un alignement avec la V3 du référentiel du label ISR qui entre en vigueur en 1er janvier 2025 pour les produits existants, la stratégie d'investissement du produit financier, en particulier en matière d'investissement responsable, a été adaptée fin 2024, telle que décrite dans l'annexe SFDR du prospectus du produit financier. En outre, un audit annuel est réalisé par des auditeurs externes afin de garantir la conformité du produit financier avec le label. Plus de détails sur ce label sont disponibles sur le lien suivant: [Label ISR - Critères d'attribution](#)



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.



AXA GENERATION EUROPE ACTIONS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2024**



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2024**

AXA GENERATION EUROPE ACTIONS
FONDS D'EPARGNE SALARIALE
Régé par le Code monétaire et financier

Société de gestion
AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS
TOUR MAJUNGA - 6 PLACE DE LA PYRAMIDE
92208 PARIS LA DEFENSE CEDEX

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds d'épargne salariale AXA GENERATION EUROPE ACTIONS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds d'épargne salariale à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30/12/2023 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



AXA GENERATION EUROPE ACTIONS

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthodes comptables exposé dans l'annexe aux comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels***Objectif et démarche d'audit***

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu de la réception tardive de certains documents nécessaires à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Frédéric SELLAM

2025.05.14 17:40:40 +0200



AXA GENERATION EUROPE ACTIONS

Bilan actif au 31/12/2024 en EUR

	31/12/2024	29/12/2023
Immobilisations corporelles nettes	0,00	-
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A)¹	300 686 219,96	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	300 686 219,96	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	-
Actions et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées négociés sur un marché réglementé ou assimilé (uniquement à servir par FCPE ou SICAV AS)	0,00	-
Actions et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées non négociés sur un marché réglementé ou assimilé (uniquement à servir par FCPE ou SICAV AS)	0,00	-
Obligations convertibles en actions (B)¹	0,00	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	-
Obligations convertibles en actions de l'entreprise et des entreprises liées négociées sur un marché réglementé ou assimilé (uniquement à servir par FCPE ou SICAV AS)	0,00	-
Obligations convertibles en actions de l'entreprise et des entreprises liées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé (uniquement à servir par FCPE ou SICAV AS)	0,00	-
Obligations et valeurs assimilées (C)¹	0,00	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	-
Obligations et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées négociées sur un marché réglementé ou assimilé (uniquement à servir par FCPE ou SICAV AS)	0,00	-
Obligations et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé (uniquement à servir par FCPE ou SICAV AS)	0,00	-
Titres de créances (D)	0,00	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	-
Titres de créances et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées négociés sur un marché réglementé ou assimilé (uniquement à servir par FCPE ou SICAV AS)	0,00	-
Titres de créances et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées non négociés sur un marché réglementé ou assimilé (uniquement à servir par FCPE ou SICAV AS)	0,00	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	14 552 640,95	-
OPCVM	14 552 640,95	-
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union européenne	0,00	-
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00	-
Dépôts (F)	0,00	-
Instruments financiers à terme (G)	0,00	-
Opérations temporaires sur titres (H)	0,00	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00	-
Titres financiers empruntés	0,00	-
Titres financiers donnés en pension	0,00	-
Autres opérations temporaires	0,00	-
Prêts (I)	0,00	-
Autres actifs éligibles (J)	0,00	-
Sous-total actifs éligibles I = (A + B + C + D + E + F + G + H + I + J)	315 238 860,91	-
Créances et comptes d'ajustement actifs	200 442,60	-
Comptes financiers	840 578,21	-

(1) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

AXA GENERATION EUROPE ACTIONS

Bilan actif au 31/12/2024 en EUR

	31/12/2024	29/12/2023
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II ¹	1 041 020,81	-
Total Actif I + II	316 279 881,72	-

(1) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

AXA GENERATION EUROPE ACTIONS

Bilan passif au 31/12/2024 en EUR

	31/12/2024	29/12/2023
Capitaux propres :		
Capital	298 748 938,37	-
Report à nouveau sur revenu net	0,00	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	0,00	-
Résultat net de l'exercice	15 478 084,07	-
Capitaux propres I	314 227 022,44	-
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	0,00	-
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	-
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00	-
Instruments financiers à terme (B)	0,00	-
Emprunts	0,00	-
Autres passifs éligibles (C)	0,00	-
Sous-total passifs éligibles III = A + B + C	0,00	-
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	2 052 859,28	-
Concours bancaires	0,00	-
Sous-total autres passifs IV	2 052 859,28	-
Total Passifs : I + III + IV	316 279 881,72	-

AXA GENERATION EUROPE ACTIONS

Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR

	31/12/2024	29/12/2023
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières		
Produits sur actions	8 004 799,00	-
Produits sur obligations	0,00	-
Produits sur titres de créance	0,00	-
Produits sur des parts d'OPC *	0,00	-
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	0,00	-
Produits sur prêts et créances	0,00	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	-
Autres produits financiers	36 540,64	-
Sous-total Produits sur opérations financières	8 041 339,64	-
Charges sur opérations financières		
Charges sur opérations financières	0,00	-
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	-
Charges sur opérations temporaires sur titres	0,00	-
Charges sur emprunts	0,00	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	-
Autres charges financières	0,00	-
Sous-total charges sur opérations financières	0,00	-
Total Revenus financiers nets (A)	8 041 339,64	-
Autres produits :		
Frais pris en charge par l'entreprise	72 033,59	-
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00	-
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00	-
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-3 960 455,02	-
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00	-
Impôts et taxes	0,00	-
Autres charges	-16 228,55	-
Sous-total Autres produits et Autres charges (B)	-3 904 649,98	-
Sous total revenus nets avant compte de régularisation C = A + B	4 136 689,66	-
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	254 903,98	-
Revenus nets I = C + D	4 391 593,64	-
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus et moins-values réalisées	-5 400 342,84	-
Frais de transactions externes et frais de cession	-221 007,93	-
Frais de recherche	0,00	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00	-
Indemnités d'assurance perçues	0,00	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00	-
Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E	-5 621 350,77	-
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F	-255 672,27	-
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E + F	-5 877 023,04	-
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	14 865 751,09	-
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	0,00	-
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00	-
Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations G	14 865 751,09	-
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes H	2 097 762,38	-

AXA GENERATION EUROPE ACTIONS

Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR

	31/12/2024	29/12/2023
Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H	16 963 513,47	-
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice J	0,00	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice K	0,00	-
Total acomptes versés au titre de l'exercice IV = J + K	0,00	-
Résultat net = I + II + III - IV	15 478 084,07	-

* Conformément aux principes de la transparence fiscale, les produits des parts d'OPC ont pu être retraités en fonction des revenus sous-jacents.

Rappel de la stratégie d'investissement

Le FCPE est classé dans la catégorie suivante : « Actions internationales ». L'objectif du FCPE est la recherche de croissance, mesurée en euro, du capital à long terme, en s'exposant essentiellement aux marchés actions de la zone euro, par la mise en œuvre d'une gestion dynamique et discrétionnaire reposant notamment sur la sélection d'instruments financiers fondée sur l'analyse financière d'émetteurs socialement responsables. Sur un horizon de placement minimum recommandé supérieur à 5 ans, cet objectif s'applique par la recherche d'une performance annualisée après déduction des frais de gestion réels supérieure à l'indice MSCI EUROPE dividendes nets réinvestis.

Le prospectus du FCP décrit de manière complète et précise ses caractéristiques.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés conformément aux dispositions du règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC n°2022-03 relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable.

Evénement exceptionnel intervenu au cours de l'exercice : Néant.

Changements d'estimation et changements de modalités (à justifier le cas échéant) : Néant.

Nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice : Néant.

Changements comptables soumis à l'information des porteurs :

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07 modifié, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent. Les états financiers N-1 sont en revanche intégrés dans l'annexe.

Les changements de présentation portent essentiellement sur :

- La structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- La structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers, les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- La suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- La suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- La distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- Une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- La comptabilisation des engagements sur change à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- L'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- La présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- L'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- La suppression de l'agrégation des comptes pour les OPC à compartiments.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) ;

- Image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité ;
- Régularité, sincérité ;
- Prudence ;
- Permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

1. Dérogations (le cas échéant) :

- Aux hypothèses de base sur lesquelles est normalement fondée l'élaboration des états financiers pour les comptes annuels : Néant
- Aux règles générales d'établissement et de présentation des états financiers, notamment à la dérogation sur la durée de l'exercice : Néant

2. Règles d'évaluation et de comptabilisation des actifs

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et à l'arrêté des comptes annuels de la manière suivante :

AXA GENERATION EUROPE ACTIONS

Valeurs mobilières :

Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé français ou étrangers :

- Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé français ou étrangers : cours de clôture du jour de valorisation (source : Thomson-Reuters).
- Les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation sont évaluées au dernier cours publié officiellement ou à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la Société de Gestion. Les justificatifs sont communiqués au Commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.
- Devises : les valeurs étrangères sont converties en contre-valeur euro suivant le cours des devises publié à 16h à Londres au jour de l'évaluation (source : WM Company).
- Les obligations et produits de taux indexés à taux fixe ou variable, y compris les Bons du Trésor à intérêts annuels (BTAN), Bons du Trésor à taux fixe et à intérêt précompté (BTF), sont valorisés quotidiennement à leur valeur de marché sur la base de cours d'évaluation provenant de fournisseurs de données considérés comme éligibles par la Société de Gestion et classés par ordre de priorité selon le type de l'instrument. Ils sont évalués en prix pied de coupon.

Toutefois, les instruments suivants sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

Les parts ou actions d'OPC :

- Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative officielle publiée. Les organismes de placement collectifs valorisant dans des délais incompatibles avec l'établissement de la valeur liquidative de l'OPC sont évalués sur la base d'estimations sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.

Les Titres de Créance Négociable hors Bons du Trésor à intérêts annuels (BTAN), Bons du Trésor à taux fixe et à intérêt précompté (BTF):

Les titres de Créance Négociables (TCN) sont valorisés par l'application d'une méthode actuarielle, le taux d'actualisation retenu étant celui d'émission ou d'émissions de titres équivalents affectés, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre (spread de marché de l'émetteur).

Les taux de marché utilisés sont :

- pour l'Euro, courbe de swap €STR (méthode Overnight Indexed Swap OIS),
- pour l'USD, courbe de swap Fed Funds (méthode Overnight Indexed Swap OIS),
- pour le GBP, courbe de swap SONIA (méthode Overnight Indexed Swap OIS).

Le taux d'actualisation est un taux interpolé (par interpolation linéaire) entre les deux périodes cotées les plus proches encadrant la maturité du titre.

Les instruments de titrisation :

- Titres adossés à des actifs (ABS) : les ABS sont évalués sur la base d'un cours d'évaluation provenant de prestataires de service, de fournisseurs de données, de contreparties éligibles et/ou de tierces parties désignés par la Société de Gestion (à savoir, les fournisseurs de données éligibles).
- Obligations adossées à des actifs (CDO) et Obligations adossées à des prêts (CLO) :
 - (i) les tranches subordonnées émises par des CDO et/ou CLO et (ii) les CLO « sur-mesure » sont évalués sur la base d'un cours d'évaluation provenant des banques arrangeuses, des « Lead Managers », des contreparties s'étant engagées à fournir ces cours d'évaluation et/ou des tierces parties désignées par la Société de Gestion (à savoir, les fournisseurs de données éligibles)
 - (ii) les titres émis par des CDO et/ou CLO qui ne sont ni (i) des tranches subordonnées de CDO et/ou CLO ni (ii) des CLO « sur mesure » sont évalués sur la base d'un cours d'évaluation provenant de tierces parties désignées par la Société de Gestion (à savoir, les fournisseurs de données éligibles).

Les cours utilisés pour l'évaluation des instruments de titrisation sont sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.

Les opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres :

- Prêt/Emprunt :
 - Prêts de titres : les titres prêtés sont évalués à la valeur de marché des titres ; la créance représentative des titres prêtés est évaluée à partir des termes du contrat de créance.

AXA GENERATION EUROPE ACTIONS

- Emprunts de titres : la dette représentative des titres empruntés est évaluée selon les modalités contractuelles.
- Pensions :
 - Prises en pension : la créance représentative des titres reçus en pension est évaluée selon les modalités contractuelles.
 - Mises en pension : les titres donnés en pension sont évalués à la valeur de marché des titres ; la dette représentative des titres donnés en pension est évaluée selon les modalités contractuelles.
- Instruments financiers reçus et/ou données en garantie :
 - La société de gestion procédera selon les règles d'évaluation prévues dans le prospectus, à une valorisation quotidienne des garanties reçues sur une base de prix de marché. Les appels de marge seront réalisés sur une base quotidienne.

Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé :

Ils sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation

- Contract for difference (CFD) : les CFD sont valorisés à leur valeur de marché en fonction des cours de clôture du jour de valorisation des titres sous-jacents. La valeur boursière des lignes correspondantes mentionne le différentiel entre la valeur boursière et le strike des titres sous-jacents.
- Dérivés sur événement de crédit (CDS) : les CDS sont valorisés selon la méthode standard pour les CDS préconisée par l'ISDA. (Sources : Markit pour les courbes de CDS et le taux de recouvrement ainsi que Bloomberg pour les courbes de taux d'intérêts).
- Changes à terme (Forex Forwards) : les changes à terme sont valorisés sur la base d'un calcul prenant en compte :
 - La valeur nominale de l'instrument,
 - Le prix d'exercice de l'instrument,
 - Les facteurs d'actualisation pour la durée restant à courir,
 - Le taux de change au comptant à la valeur au marché,
 - Le taux de change à terme pour la durée restant à courir, défini comme le produit du taux de change au comptant et le rapport des facteurs d'actualisation dans chaque monnaie, calculé en utilisant les courbes de taux appropriées.

⇒ Produits dérivés de gré à gré au sein de la gestion monétaire (hors CDS, FX Forwards et CFD) :

- Swap de taux contre €STR, FED FUNDS ou SONIA :
Ils sont valorisés selon la méthode du coût de retournement. A chaque calcul de la valeur liquidative, les contrats d'échange de taux d'intérêts et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux de trésorerie futurs (principal et intérêts) au taux d'intérêt et/ou de devises du marché. L'actualisation se fait en utilisant une courbe de taux zéro-coupon.
- Swap de taux d'intérêts contre une référence EURIBOR ou LIBOR :
Ils sont valorisés à leur valeur de marché en fonction de prix calculés par les contreparties, sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.

⇒ Produits dérivés de gré à gré en dehors de la gestion monétaire (hors CDS, FX Forwards et CFD) :

Les instruments dérivés sont valorisés à leur valeur de marché en fonction de prix calculés par les contreparties, sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.

Si la Société de gestion le juge nécessaire, un investissement ou un titre spécifique peut être évalué selon une méthode alternative que celles présentées précédemment, sur recommandation du Global Risk Management ou d'un gérant de portefeuille après validation du Global Risk Management. Lorsque la valeur d'un investissement n'est pas vérifiable par la méthode habituelle ni une méthode alternative, celle-ci correspondra à la valeur de réalisation probable estimée, sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.

En pratique, si la société de gestion est contrainte à réaliser une transaction à un prix significativement différent de l'évaluation prévue à la lecture des règles de valorisation présentées ici, l'ensemble des titres subsistant dans le fonds devra être évalué à ce nouveau prix

3. Méthodes de comptabilisation

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est l'euro.

AXA GENERATION EUROPE ACTIONS

La durée de l'exercice est de 12 mois.

La comptabilisation des revenus s'effectue selon la méthode des coupons ENCAISSES.

Les frais de négociation sont comptabilisés dans des comptes spécifiques au FCPE et ne sont donc pas additionnés au prix de revient des valeurs mobilières frais exclus.

Le PRMP (ou Prix de Revient Moyen Pondéré) est retenu comme méthode de liquidation des titres. En revanche, pour les produits dérivés la méthode du FIFO (ou « First In » « First Out » ; « premier entré – premier sorti ») est utilisée.

4. Politiques de distribution

Les Sommes Distribuables sont composées conformément aux dispositions légales, par :

- le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus ;
- les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les Sommes Distribuables sont intégralement capitalisées chaque année.

5. Méthode de calcul des frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au FCPE à l'exception des frais de transactions.

Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de gestion peuvent s'ajouter :

- les commissions de mouvement facturées au FCPE,
- la rémunération perçue par l'agent prêteur résultant de la mise en place des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Les frais de gestion et de fonctionnement facturés au FCPE, sont donc :

- Frais directement imputés au compte de résultat du FCPE:
 - Frais de gestion :
 - Part « 2 » : Le taux maximum s'élève à 0,60% TTC de l'actif net correspondant à la part. Ces frais incluent les honoraires du Contrôleur légal des comptes. Ces frais sont à la charge de porteurs de parts.
 - Part «2M» : Le taux maximum s'élève à 1,50% TTC de l'actif net correspondant à la part. Ces frais incluent les honoraires du Contrôleur légal des comptes. Ces frais sont à la charge de porteurs de parts.
 - Part «2R» : Le taux maximum s'élève à 2,50% TTC de l'actif net correspondant à la part. Ces frais incluent les honoraires du Contrôleur légal des comptes. Ces frais sont à la charge de porteurs de parts.
 - Part «2T» : Le taux maximum s'élève à 0,60% TTC de l'actif net correspondant à la part. Ces frais incluent les honoraires du Contrôleur légal des comptes. Ces frais sont à la charge de porteurs de parts.
 - Les honoraires CAC sont inclus dans les frais de gestion. Frais perçus trimestriellement et calculés et provisionnés à chaque valeur liquidative.
 - Droits de garde relatifs aux titres inclus à l'actif du Fonds : facturés à la Société de gestion.
- Frais de gestion externe :
 - Néant
- Frais indirect maximum (commission et frais de gestion) :
 - Le taux maximum de frais indirects est de 0,40% d'actif net des OPC sous-jacents.
- Commission de mouvement / Dépositaire :
 - Néant

AXA GENERATION EUROPE ACTIONS

- - Frais de transaction : les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente au du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans le Fonds, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités du FondsCommission de surperformance :
 - Néant
- Rétrocession de frais de gestion :
 - Néant
- Nature des frais pris en charge par l'entreprise pour les fonds d'épargne salariale. Cette rubrique de frais n'est pas applicable aux OPC autres que les Fonds d'Epargne Salariale :
 - Néant
 - Nature des frais pris en charge par l'entreprise pour les fonds d'épargne salariale. Cette rubrique de frais n'est pas applicable aux OPC autres que les Fonds d'Epargne Salariale :
 - Part « 1 » : Le taux maximum s'élève à 0,60% TTC de l'actif net correspondant à la part. Ces frais sont à la charge de l'entreprise.

6. Principes et règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit

Afin de classer les titres exposés directement aux marchés de crédit dans les catégories suivantes :

Titres avec une notation de crédit favorable ou « INVESTMENT GRADE »

Titres les plus risqués ou « Non INVESTMENT GRADE »

Titres non notés ou sujets à notation interne ou « NON NOTÉS »

Les notations financières de 3 agences sont utilisées pour déterminer la qualité de l'investissement.

La notation peut s'appliquer à un émetteur et/ou à un titre.

La règle appliquée consiste à retenir :

- En priorité, la moins bonne note du titre entre les 3 agences si elle existe ;
- Ensuite, la note long terme de l'émetteur
- En dernier lieu, la note court terme

AXA GENERATION EUROPE ACTIONS

Annexes des comptes annuels

Tableau des éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

Exprimé en Euro	31/12/2024	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
Actif net total	314 227 022,44	280 409 674,02	236 445 772,89	202 786 796,27	158 509 697,23
PART 1 EUR					
Actif net	11 845 587,49	10 950 715,79	7 759 058,34	10 457 046,20	7 986 987,70
Nombre de parts	26 801,5259	26 399,9576	21 029,4475	25 519,7149	24 570,6112
Valeur liquidative unitaire	441,97	414,80	368,96	409,76	325,06
Distribution unitaire sur revenu net	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire	3,56	32,06	25,26	23,54	0,26
PART 2 EUR					
Actif net	131 394 055,60	118 080 367,60	93 289 801,01	95 372 348,29	75 116 251,03
Nombre de parts	330 062,2819	314 148,6075	277 365,9941	253 703,5448	250 345,8293
Valeur liquidative unitaire	398,08	375,87	336,34	375,92	300,04
Distribution unitaire sur revenu net	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire	0,78	26,98	21,94	19,60	-1,44
PART 2M					
Actif net	81 508 100,03	67 828 546,36	57 079 720,25	59 425 156,86	49 554 056,20
Nombre de parts	2 358 628,4623	2 060 027,2647	1 919 994,3645	1 772 576,3044	1 835 557,0576
Valeur liquidative unitaire	34,55	32,92	29,72	33,52	26,99
Distribution unitaire sur revenu net	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire	-0,24	2,08	2,54	1,47	-0,36

AXA GENERATION EUROPE ACTIONS

Annexes des comptes annuels

Tableau des éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

Exprimé en Euro	31/12/2024	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
PART 2R C9					
Actif net	88 925 847,75	82 991 790,52	77 856 460,17	37 085 200,18	25 518 693,47
Nombre de parts	2 699 509,8665	2 625 671,2966	2 709 146,5279	1 136 261,8097	964 133,3080
Valeur liquidative unitaire	32,94	31,60	28,73	32,63	26,46
Distribution unitaire sur revenu net	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire	-0,46	1,79	1,73	1,23	-0,51
PART 2T C6					
Actif net	553 431,57	558 253,75	460 733,12	447 044,74	333 708,83
Nombre de parts	23 561,6917	25 172,0302	23 216,0247	20 156,5373	18 853,4012
Valeur liquidative unitaire	23,48	22,17	19,84	22,17	17,70
Distribution unitaire sur revenu net	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire	0,05	1,59	1,05	1,16	-0,08

AXA GENERATION EUROPE ACTIONS

Annexes des comptes annuels

Evolution des capitaux propres

	31/12/2024	29/12/2023
Capitaux propres début d'exercice	280 409 674,02	-
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	69 035 033,74	-
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-48 598 789,63	-
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	4 136 689,66	-
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	-5 621 350,77	-
Variation des Plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	14 865 751,09	-
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	0,00	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	-
Autres éléments*	14,33	-
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	314 227 022,44	-

*Soulte Fusion

AXA GENERATION EUROPE ACTIONS

Annexes des comptes annuels

Nombre de titres émis ou rachetés :

	En parts	En montant
PART 1 EUR		
Parts souscrites durant l'exercice	7 924,9334	3 578 698,17
Parts rachetés durant l'exercice	-7 523,3651	-3 342 506,14
Solde net des souscriptions/rachats	401,5683	236 192,03
PART 2 EUR		
Parts souscrites durant l'exercice	70 224,2554	28 234 968,01
Parts rachetés durant l'exercice	-54 310,5810	-21 326 891,03
Solde net des souscriptions/rachats	15 913,6744	6 908 076,98
PART 2M		
Parts souscrites durant l'exercice	639 769,5673	22 613 813,94
Parts rachetés durant l'exercice	-341 168,3697	-11 825 148,77
Solde net des souscriptions/rachats	298 601,1976	10 788 665,17
PART 2R		
Parts souscrites durant l'exercice	431 317,5539	14 512 575,45
Parts rachetés durant l'exercice	-357 478,9840	-11 970 074,70
Solde net des souscriptions/rachats	73 838,5699	2 542 500,75
PART 2T		
Parts souscrites durant l'exercice	3 979,0503	94 978,17
Parts rachetés durant l'exercice	-5 589,3888	-134 168,99
Solde net des souscriptions/rachats	-1 610,3385	-39 190,82

Commissions de souscription et/ou rachat :

	En montant
PART 1 EUR	
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00
PART 2 EUR	
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00
PART 2M	
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00
PART 2R	
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00

AXA GENERATION EUROPE ACTIONS

Annexes des comptes annuels

Commissions de souscription et/ou rachat :

	En montant
PART 2T	
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00

AXA GENERATION EUROPE ACTIONS

Annexes des comptes annuels

Ventilation de l'actif net par nature de parts

Code ISIN de la part	Libellé de la part	Affectation des sommes distribuables	Devise de la part	Actif net de la part (EUR)	Nombre de parts	Valeur liquidative (EUR)
FR0014006L27	PART 1 EUR	Capitalisable	EUR	11 845 587,49	26 801,5259	441,97
FR0014006L50	PART 2 EUR	Capitalisable	EUR	131 394 055,60	330 062,2819	398,08
FR0014006L35	PART 2M	Capitalisable	EUR	81 508 100,03	2 358 628,4623	34,55
FR0014006L43	PART 2R	Capitalisable	EUR	88 925 847,75	2 699 509,8665	32,94
FR0014006L68	PART 2T	Capitalisable	EUR	553 431,57	23 561,6917	23,48

AXA GENERATION EUROPE ACTIONS

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Royaume-Uni +/-	France +/-	Pays-Bas +/-	Suisse +/-	Allemagne +/-
exprimés en milliers d'Euro						
Actif						
Actions et valeurs assimilées	300 686,22	83 776,75	67 107,24	34 681,21	33 936,97	21 477,24
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan						
Futures	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Options	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Total	300 686,22					

AXA GENERATION EUROPE ACTIONS

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition sur le marché des obligations convertibles - par pays et maturité de l'exposition

exprimés en milliers d'Euro	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXA GENERATION EUROPE ACTIONS

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)

	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
exprimés en milliers d'Euro					
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	840,58	0,00	0,00	0,00	840,58
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Futures	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	NA	0,00	0,00	0,00	840,58

AXA GENERATION EUROPE ACTIONS

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) – ventilation par maturité

exprimés en milliers d'Euro	[0 - 3 mois] +/-	]3 - 6 mois] +/-	]6 mois - 1 an] +/-	]1 - 3 ans] +/-	]3 - 5 ans] +/-	]5 - 10 ans] +/-	>10 ans +/-
Actif							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	840,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan							
Futures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	840,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXA GENERATION EUROPE ACTIONS

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché des devises

exprimés en milliers d'Euro	GBP +/-	CHF +/-	DKK +/-	SEK +/-	Autres devises +/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	78 142,44	31 247,51	9 649,86	3 700,15	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	128,41	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,07
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	-30,80	-11,65	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Futures options swap	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	78 270,85	31 247,51	9 619,06	3 688,50	0,07

AXA GENERATION EUROPE ACTIONS

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe aux marchés de crédit

exprimés en milliers d'Euro	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
Solde net	0,00	0,00	0,00

Les principes et les règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillés au chapitre des règles et méthodes comptables.

AXA GENERATION EUROPE ACTIONS

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
exprimés en milliers d'Euro		
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
Dépôt de garantie espèces versé		
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
Dettes		
Collatéral espèces		

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC détient moins de 10 % de son actif net dans d'autres OPC

AXA GENERATION EUROPE ACTIONS

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Créances et dettes – ventilation par nature

	31/12/2024
Créances	
Souscriptions à titre réductible	0,00
Coupons à recevoir	128 409,01
Ventes à règlement différé	0,00
Obligations amorties	0,00
Dépôts de garantie	0,00
Frais de gestion	72 033,59
Autres créditeurs divers	0,00
Total des créances	200 442,60
Dettes	
Souscriptions à payer	0,00
Achats à règlement différé	-981 349,55
Frais de gestion	-1 071 509,73
Dépôts de garantie	0,00
Autres débiteurs divers	0,00
Total des dettes	-2 052 859,28
Total des créances et dettes	-1 852 416,68

AXA GENERATION EUROPE ACTIONS

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Frais de gestion, autres frais et charges

PART 1 EUR	31/12/2024
Frais fixes	639,70
Frais fixes en % actuel	0,01
Frais variables	0,00
Frais variables en % actuel	0,00
Rétrocession de frais de gestion	0,00

PART 2 EUR	31/12/2024
Frais fixes	785 108,75
Frais fixes en % actuel	0,61
Frais variables	0,00
Frais variables en % actuel	0,00
Rétrocession de frais de gestion	0,00

PART 2M	31/12/2024
Frais fixes	1 148 183,69
Frais fixes en % actuel	1,51
Frais variables	0,00
Frais variables en % actuel	0,00
Rétrocession de frais de gestion	0,00

PART 2R	31/12/2024
Frais fixes	1 967 267,72
Frais fixes en % actuel	2,21
Frais variables	0,00
Frais variables en % actuel	0,00
Rétrocession de frais de gestion	0,00

PART 2T	31/12/2024
Frais fixes	3 450,12
Frais fixes en % actuel	0,60
Frais variables	0,00
Frais variables en % actuel	0,00
Rétrocession de frais de gestion	0,00

AXA GENERATION EUROPE ACTIONS

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2024
Garanties reçues	0,00
Dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
Dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
Total	0,00

AXA GENERATION EUROPE ACTIONS

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Acquisitions temporaires

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2024
Titres acquis à réméré	0,00
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00
Titres reçus en garantie	0,00

AXA GENERATION EUROPE ACTIONS

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Instruments d'entités liées

	Code ISIN	Libellé	31/12/2024
	FR0000447823	AXA TRESOR COURT TERME	6 988 688,02
	LU0316219251	AWF ACT Hum Cital C	4 133 956,46
	LU1557120315	AWF ACT FRAMLINGTON	3 429 996,47
Total			14 552 640,95

AXA GENERATION EUROPE ACTIONS

Annexes des comptes annuels

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024	29/12/2023
Revenus nets	4 391 593,64	-
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	4 391 593,64	-
Report à nouveau	0,00	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	4 391 593,64	-

PART 1 EUR		
Affectation :		
Distribution	0,00	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	-
Capitalisation	316 336,97	-
Total	316 336,97	-
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	-
Crédits d'impôts totaux	0,00	-
Crédits d'impôts unitaires	0,00	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	0,00	-

PART 2 EUR		
Affectation :		
Distribution	0,00	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	-
Capitalisation	2 708 061,08	-
Total	2 708 061,08	-
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	-
Crédits d'impôts totaux	0,00	-
Crédits d'impôts unitaires	0,00	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	0,00	-

AXA GENERATION EUROPE ACTIONS

Annexes des comptes annuels

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

PART 2M		
Affectation :		
Distribution	0,00	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	-
Capitalisation	950 299,36	-
Total	950 299,36	-
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	-
Crédits d'impôts totaux	0,00	-
Crédits d'impôts unitaires	0,00	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	0,00	-

PART 2R		
Affectation :		
Distribution	0,00	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	-
Capitalisation	405 432,96	-
Total	405 432,96	-
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	-
Crédits d'impôts totaux	0,00	-
Crédits d'impôts unitaires	0,00	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	0,00	-

AXA GENERATION EUROPE ACTIONS

Annexes des comptes annuels

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

PART 2T		
Affectation :		
Distribution	0,00	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	-
Capitalisation	11 463,27	-
Total	11 463,27	-
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	-
Crédits d'impôts totaux	0,00	-
Crédits d'impôts unitaires	0,00	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	0,00	-

AXA GENERATION EUROPE ACTIONS

Annexes des comptes annuels

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024	29/12/2023
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-5 877 023,04	-
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	-5 877 023,04	-
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-5 877 023,04	-

PART 1 EUR		
Affectation:		
Distribution	0,00	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	-
Capitalisation	-220 980,77	-
Total	-220 980,77	-
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

PART 2 EUR		
Affectation:		
Distribution	0,00	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	-
Capitalisation	-2 450 612,52	-
Total	-2 450 612,52	-
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

PART 2M		
Affectation:		
Distribution	0,00	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	-
Capitalisation	-1 526 548,02	-
Total	-1 526 548,02	-
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

AXA GENERATION EUROPE ACTIONS

Annexes des comptes annuels

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

PART 2R		
Affectation:		
Distribution	0,00	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	-
Capitalisation	-1 668 541,23	-
Total	-1 668 541,23	-
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

PART 2T		
Affectation:		
Distribution	0,00	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	-
Capitalisation	-10 340,50	-
Total	-10 340,50	-
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

AXA GENERATION EUROPE ACTIONS

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Actions et valeurs assimilées			300 686 219,96	95,69
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			300 686 219,96	95,69
Alimentation - Diversifiée			4 486 071,00	1,43
KERRY GROUP A ORD I0.10(DUBLIN LIST)	EUR	48 108	4 486 071,00	1,43
Alimentation - Restauration			9 219 058,49	2,93
COMPASS GROUP PLC COMMON STOCK GBP.1105	GBP	286 338	9 219 058,49	2,93
Assurance multi-lignes			13 127 899,40	4,18
ALLIANZ SE NPV(REGD)(VINKULIERT)	EUR	44 366	13 127 899,40	4,18
banque - Clientele diverse			19 831 170,17	6,31
BNP PARIBAS EUR2	EUR	139 055	8 234 837,10	2,62
HSBC HLDGS ORD USD0.50(UK REG)	GBP	581 668	5 524 720,37	1,76
UBS GROUP AG REG COMMON STOCK USD.1	CHF	205 478	6 071 612,70	1,93
Banque commerciale - non US			20 885 898,27	6,65
BANCO DE BILBAO VIZCAYA	EUR	356 680	3 371 339,36	1,07
FINECOBANK SPA COMMON STOCK	EUR	197 651	3 318 560,29	1,06
ING GROEP NV COMMON STOCK	EUR	367 588	5 561 606,44	1,77
INTESA SANPAOLO	EUR	2 235 152	8 634 392,18	2,75
Biens industriels - Constructions et mines			3 269 249,82	1,04
METSO OYJ COMMON STOCK	EUR	364 059	3 269 249,82	1,04
Biens industriels - outillages			1 734 957,18	0,55
ATLAS COPCO AB COMMON STOCK	SEK	117 563	1 734 957,18	0,55
Boissons - Vins/Spiritueux			4 990 662,19	1,59
DIAGEO PLC COMMON STOCK GBP.2893518	GBP	162 612	4 990 662,19	1,59
Brasserie			3 753 493,20	1,19
HEINEKEN NV EUR1.60	EUR	54 636	3 753 493,20	1,19
BTP - Construction lourde			5 583 024,90	1,78
CELLNEX TELECOM SAU COMMON STOCK EUR.25	EUR	182 990	5 583 024,90	1,78
BTP et autres biens d'equipement			8 086 137,80	2,57
CIE DE ST GOBAIN EUR4	EUR	94 354	8 086 137,80	2,57
Caoutchouc - Pneus			3 945 044,40	1,26
MICHELIN (CGDE) COMMON STOCK	EUR	124 058	3 945 044,40	1,26
Chimie - Diversifiée			5 128 701,95	1,63
SYMRISE AG	EUR	49 963	5 128 701,95	1,63
Chimie - Specialite			2 689 449,84	0,86
DSM FIRMENICH AG COMMON STOCK EUR.01	EUR	27 522	2 689 449,84	0,86
Convertisseur de courant/Alimentation			8 444 990,40	2,69
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	35 056	8 444 990,40	2,69
Detail - Alimentation			3 591 651,09	1,14
TESCO COMMON STOCK	GBP	806 293	3 591 651,09	1,14
Dispositifs de securite electronique			1 965 198,65	0,63
ASSA COMMON STOCK	SEK	68 803	1 965 198,65	0,63

AXA GENERATION EUROPE ACTIONS

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Electricite - Distribution			7 814 853,05	2,49
NATIONAL GRID PLC COMMON STOCK	GBP	680 139	7 814 853,05	2,49
Electricite - integre			6 547 443,70	2,08
IBERDROLA SA COMMON STOCK EUR.75	EUR	492 289	6 547 443,70	2,08
Electricite - Production			8 211 168,55	2,61
SSE PLC	GBP	423 254	8 211 168,55	2,61
Energie - Sources alternatives			1 002 087,00	0,32
VESTAS WIND SYSTEMS A/S COMMON STOCK DKK1.0	DKK	76 191	1 002 087,00	0,32
Fils et Cables			5 951 854,82	1,89
PRYSMIAN CAB + SYS NPV	EUR	96 527	5 951 854,82	1,89
Gestion de portefeuille - Services de conseil			7 786 912,63	2,48
JULIUS BAER HLDGS CHF0.05	CHF	124 576	7 786 912,63	2,48
Laboratoires medicaux et services de depistage			6 133 053,01	1,95
LONZA GROUP AG CHF1 REGD	CHF	10 742	6 133 053,01	1,95
Location d'equipement d'automobile			8 227 920,17	2,62
ASHTREAD GROUP PLC COMMON STOCK GBP.1	GBP	137 016	8 227 920,17	2,62
Logiciel de conception			3 221 058,50	1,03
DASSAULT SYSTEMES COMMON STOCK	EUR	96 151	3 221 058,50	1,03
Multimedia			6 977 511,93	2,22
INFORMA PLC COMMON STOCK	GBP	722 571	6 977 511,93	2,22
Produits de soin et de beaute			9 892 393,68	3,15
L OREAL COMMON STOCK EUR.2	EUR	12 456	4 258 083,60	1,36
UNILEVER PLC COMMON STOCK GBP.031111	EUR	102 666	5 634 310,08	1,79
Produits Electriques - divers			3 238 361,44	1,03
LEGRAND SA COMMON STOCK EUR4.0	EUR	34 436	3 238 361,44	1,03
Produits lies a l'industrie des semi-conducteurs			18 614 026,20	5,92
ASML HOLDING NV ORDSHS COMMON STOCK	EUR	27 426	18 614 026,20	5,92
Produits pharmaceutiques et biotechnologie			41 965 373,81	13,36
ASTRAZENECA PLC COMMON STOCK USD.25	GBP	118 113	14 954 122,93	4,76
MERCK KGAA ORD NPV	EUR	23 021	3 220 637,90	1,03
NOVO NORDISK A/S B COMMON STOCK	DKK	103 314	8 647 772,14	2,75
ROCHE HOLDINGS AG GENUSSSCHEINE NPV	CHF	27 446	7 472 377,86	2,38
SANOFI COMMON STOCK EUR2.0	EUR	81 827	7 670 462,98	2,44
Services commerciaux			17 609 191,66	5,60
AMADEUS IT GROUP SA	EUR	76 171	5 194 862,20	1,65
RELX PLC	GBP	196 636	8 630 769,76	2,75
SGS LTD COMMON STOCK	CHF	39 070	3 783 559,70	1,20
Services de publicite			8 426 121,00	2,68
PUBLICIS GROUPE SA EUR0.40	EUR	81 807	8 426 121,00	2,68
Services informatiques			2 495 132,55	0,79
CAPGEMINI	EUR	15 777	2 495 132,55	0,79

AXA GENERATION EUROPE ACTIONS

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Telephonie - integre			6 752 083,01	2,15
KONINKLIJKE KPN NV COMMON STOCK EUR.04	EUR	1 920 934	6 752 083,01	2,15
Textile - Habillement			9 087 014,50	2,89
LVMH MOET HENNESSY VUITTON SE	EUR	14 299	9 087 014,50	2,89
Parts d'OPC et fonds d'investissements			14 552 640,95	4,63
OPCVM et équivalents d'autres Etats membres de l'Union européenne			14 552 640,95	4,63
AXA TRESOR COURT TERME C	EUR	2 709,38	6 988 688,02	2,22
AXA WORLD FUNDS ACT HUMAN CA	EUR	18 024,663	4 133 956,46	1,32
AXA WORLD FUNDS ACT SOCIAL P	EUR	24 063,396	3 429 996,47	1,09
Total			315 238 860,91	100,32

AXA GENERATION EUROPE ACTIONS

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des opérations à terme de devises

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total	0,00	0,00		0,00		0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

AXA GENERATION EUROPE ACTIONS

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – actions

Instruments financiers à terme – actions				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

AXA GENERATION EUROPE ACTIONS

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – taux d'intérêt

Instruments financiers à terme – taux d'intérêts				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

AXA GENERATION EUROPE ACTIONS

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – de change

Instruments financiers à terme – de change				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

AXA GENERATION EUROPE ACTIONS

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – sur risque de crédit

Instruments financiers à terme – sur risque de crédit				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

AXA GENERATION EUROPE ACTIONS

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – autres expositions

Instruments financiers à terme – autres expositions				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

AXA GENERATION EUROPE ACTIONS

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des opérations à terme de devise utilisées en couverture d'une catégorie de part

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)				Classe de part couverte
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)		
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)	
Total	0,00	0,00		0,00		0,00	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

AXA GENERATION EUROPE ACTIONS

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de part

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)	Classe de part couverte
		Actif	Passif	+/-	
Futures					
Sous total		0,00	0,00	0,00	
Options					
Sous total		0,00	0,00	0,00	
Swaps					
Sous total		0,00	0,00	0,00	
Autres instruments					
Sous total		0,00	0,00	0,00	
Total		0,00	0,00	0,00	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

AXA GENERATION EUROPE ACTIONS

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	315 238 860,91
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	0,00
Total instruments financiers à terme - actions	0,00
Total instruments financiers à terme - taux	0,00
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	1 041 020,81
Autres passifs (-)	-2 052 859,28
Total = actif net	314 227 022,44

AXA GENERATION EUROPE ACTIONS

RAPPORT ANNUEL AU 29/12/2023
--

AXA GENERATION EUROPE ACTIONS

Bilan actif au 29/12/2023 en EUR

	29/12/2023	30/12/2022
Immobilisations nettes	0,00	0,00
Dépôts	0,00	0,00
Instruments financiers	280 978 663,79	237 349 877,82
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	0,00	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	267 714 912,94	224 918 395,51
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	267 714 912,94	224 918 395,51
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<i>Titres de créances négociables</i>	0,00	0,00
<i>Autres titres de créances</i>	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	13 263 750,85	12 431 482,31
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	13 263 750,85	12 431 482,31
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00	0,00
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00	0,00
Titres financiers empruntés	0,00	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrat financiers	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
Créances	258 176,24	219 240,70
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	258 176,24	219 240,70
Comptes financiers	1 177 886,29	650 545,34
Liquidités	1 177 886,29	650 545,34
Total de l'actif	282 414 726,32	238 219 663,86

AXA GENERATION EUROPE ACTIONS

Bilan passif au 29/12/2023 en EUR

	29/12/2023	30/12/2022
Capitaux propres		
Capital	262 012 313,02	224 369 334,89
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	14 732 471,12	9 019 698,02
Résultat de l'exercice (a, b)	3 664 889,88	3 056 739,98
Total des capitaux propres	280 409 674,02	236 445 772,89
<i>(= Montant représentatif de l'actif net)</i>		
Instruments financiers	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de financiers titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Dettes	2 005 052,30	1 773 890,97
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	2 005 052,30	1 773 890,97
Comptes financiers	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
Total du passif	282 414 726,32	238 219 663,86

(a) Y compris comptes de régularisations

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

AXA GENERATION EUROPE ACTIONS

Hors-bilan au 29/12/2023 en EUR

	29/12/2023	30/12/2022
Operations de couverture		
Engagements sur marches reglementes ou assimiles		
Total Engagements sur marches reglementes ou assimiles	0,00	0,00
Engagements de gre a gre		
Total Engagements de gre a gre	0,00	0,00
Autres operations		
Total Autres operations	0,00	0,00
Total Operations de couverture	0,00	0,00
Autres operations		
Engagements sur marches reglementes ou assimiles		
Total Engagements sur marches reglementes ou assimiles	0,00	0,00
Engagements de gre a gre		
Total Engagements de gre a gre	0,00	0,00
Autres operations		
Total Autres operations	0,00	0,00
Total Autres operations	0,00	0,00

AXA GENERATION EUROPE ACTIONS

Compte de résultat au 29/12/2023 en EUR

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	24 135,85	1 274,12
Produits sur actions et valeurs assimilées	6 551 262,96	5 756 777,81
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Crédits d'impôt	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	0,00	0,00
Produits sur contrats financiers	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (I)	6 575 398,81	5 758 051,93
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	0,00	0,00
Charges sur contrats financiers	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	14,73	2 466,63
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (II)	14,73	2 466,63
Résultat sur opérations financières (I - II)	6 575 384,08	5 755 585,30
Autres produits (III)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	3 381 018,59	2 949 277,07
Frais de gestion pris en charge par l'entreprise (V)	58 821,52	56 754,43
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV + V)	3 253 187,01	2 863 062,66
Régularisation des revenus de l'exercice (VI)	411 702,87	193 677,32
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VII)	0,00	0,00
Résultat (I - II + III - IV + V +/- VI - VII)	3 664 889,88	3 056 739,98

Annexes

1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

La devise de comptabilité du portefeuille est l'EUR.

Les comptes annuels sont présentés conformément aux dispositions du Règlement ANC n°2017-05 modifiant le règlement ANC n°2014-01 relatif au plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Événement exceptionnel intervenu au cours de l'exercice : Néant.

Changements comptables soumis à l'information des porteurs : Néant.

Changements d'estimation et changements de modalités (à justifier le cas échéant) : Néant.

Nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice : Néant.

1. REGLES D'EVALUATION ET DE COMPTABILISATION DES ACTIFS

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et à l'arrêt des comptes annuels de la manière suivante :

Valeurs mobilières :

Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé français ou étrangers :

- Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé français ou étrangers : cours de clôture du jour de valorisation (source : Thomson-Reuters).
- Les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation sont évaluées au dernier cours publié officiellement ou à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la Société de Gestion. Les justificatifs sont communiqués au Commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.
- Devises : les valeurs étrangères sont converties en contre-valeur euro suivant le cours des devises publié à 16h à Londres au jour de l'évaluation (source : WM Company).
- Les obligations et produits de taux indexés à taux fixe ou variable, y compris les Bons du Trésor à intérêts annuels (BTAN), Bons du Trésor à taux fixe et à intérêt précompté (BTF), sont valorisés quotidiennement à leur valeur de marché sur la base de cours d'évaluation provenant de fournisseurs de données considérés comme éligibles par la Société de Gestion et classés par ordre de priorité selon le type de l'instrument. Ils sont évalués en prix pied de coupon.

Toutefois, les instruments suivants sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

Les parts ou actions d'OPC :

- Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative officielle publiée. Les organismes de placement collectifs valorisant dans des délais incompatibles avec l'établissement de la valeur liquidative de l'OPC sont évalués sur la base d'estimations sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.

Les Titres de Créance Négociable hors Bons du Trésor à intérêts annuels (BTAN), Bons du Trésor à taux fixe et à intérêt précompté (BTF):

Les titres de Créance Négociables (TCN) sont valorisés par l'application d'une méthode actuarielle, le taux d'actualisation retenu étant celui d'émission ou d'émissions de titres équivalents affectés, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre (spread de marché de l'émetteur).

Les taux de marché utilisés sont :

- pour l'Euro, courbe de swap ESTR (méthode Overnight Indexed Swap OIS),
- pour l'USD, courbe de swap Fed Funds (méthode Overnight Indexed Swap OIS),
- pour le GBP, courbe de swap SONIA (méthode Overnight Indexed Swap OIS).

Le taux d'actualisation est un taux interpolé (par interpolation linéaire) entre les deux périodes cotées les plus proches encadrant la maturité du titre.

Les instruments de titrisation :

- Titres adossés à des actifs (ABS) : les ABS sont évalués sur la base d'un cours d'évaluation provenant de prestataires de service, de fournisseurs de données, de contreparties éligibles et/ou de tierces parties désignées par la Société de Gestion (à savoir, les fournisseurs de données éligibles).

- Obligations adossées à des actifs (CDO) et Obligations adossées à des prêts (CLO) :
 - (i) les tranches subordonnées émises par des CDO et/ou CLO et (ii) les CLO « sur-mesure » sont évalués sur la base d'un cours d'évaluation provenant des banques arrangeuses, des « Lead Managers », des contreparties s'étant engagées à fournir ces cours d'évaluation et/ou des tierces parties désignées par la Société de Gestion (à savoir, les fournisseurs de données éligibles)
 - (ii) les titres émis par des CDO et/ou CLO qui ne sont ni (i) des tranches subordonnées de CDO et/ou CLO ni (ii) des CLO « sur mesure » sont évalués sur la base d'un cours d'évaluation provenant de tierces parties désignées par la Société de Gestion (à savoir, les fournisseurs de données éligibles).

Les cours utilisés pour l'évaluation des instruments de titrisation sont sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.

Les opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres :

- Prêt/Emprunt :
 - Prêts de titres : les titres prêtés sont évalués à la valeur de marché des titres ; la créance représentative des titres prêtés est évaluée à partir des termes du contrat de créance.
 - Emprunts de titres : la dette représentative des titres empruntés est évaluée selon les modalités contractuelles.
- Pensions :
 - Prises en pension : la créance représentative des titres reçus en pension est évaluée selon les modalités contractuelles.
 - Mises en pension : les titres donnés en pension sont évalués à la valeur de marché des titres ; la dette représentative des titres donnés en pension est évaluée selon les modalités contractuelles.
- Instruments financiers reçus et/ou donnés en garantie :
 - La société de gestion procédera selon les règles d'évaluation prévues dans le prospectus, à une valorisation quotidienne des garanties reçues sur une base de prix de marché. Toutefois ces instruments et les dettes de restitution correspondantes sont présentés au bilan à leur prix de revient. Les appels de marge sont réalisés conformément aux termes des contrats de garantie financières.

Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé :

Ils sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation

- Contract for difference (CFD) : les CFD sont valorisés à leur valeur de marché en fonction des cours de clôture du jour de valorisation des titres sous-jacents. La valeur boursière des lignes correspondantes mentionne le différentiel entre la valeur boursière et le strike des titres sous-jacents.
- Dérivés sur événement de crédit (CDS) : les CDS sont valorisés selon la méthode standard pour les CDS préconisée par l'ISDA. (sources : Markit pour les courbes de CDS et le taux de recouvrement ainsi que Bloomberg pour les courbes de taux d'intérêts).
- Changes à terme (Forex Forwards) : les changes à terme sont valorisés sur la base d'un calcul prenant en compte :
 - La valeur nominale de l'instrument,
 - Le prix d'exercice de l'instrument,
 - Les facteurs d'actualisation pour la durée restant à courir,
 - Le taux de change au comptant à la valeur au marché,
 - Le taux de change à terme pour la durée restant à courir, défini comme le produit du taux de change au comptant et le rapport des facteurs d'actualisation dans chaque monnaie calculé en utilisant les courbes de taux appropriées.

⇒ Produits dérivés de gré à gré au sein de la gestion monétaire (hors CDS, FX Forwards et CFD):

- Swap de taux contre €STR, FED FUNDS ou SONIA :
Ils sont valorisés selon la méthode du coût de retournement. A chaque calcul de la valeur liquidative, les contrats d'échange de taux d'intérêts et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux de trésorerie futurs (principal et intérêts) au taux d'intérêt et/ou de devises du marché. L'actualisation se fait en utilisant une courbe de taux zéro-coupon.
- Swap de taux d'intérêts contre une référence EURIBOR ou LIBOR :
Ils sont valorisés à leur valeur de marché en fonction de prix calculés par les contreparties, sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.

⇒ Produits dérivés de gré à gré en dehors de la gestion monétaire (hors CDS, FX Forwards et CFD):

Les instruments dérivés sont valorisés à leur valeur de marché en fonction de prix calculés par les contreparties, sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.

Si la Société de gestion le juge nécessaire, un investissement ou un titre spécifique peut être évalué selon une méthode alternative que celles présentées précédemment, sur recommandation du Global Risk Management ou d'un gérant de portefeuille après validation du Global Risk Management. Lorsque la valeur d'un investissement n'est pas vérifiable par la méthode habituelle ni une méthode alternative, celle-ci correspondra à la valeur de réalisation probable estimée, sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.

En pratique, si la société de gestion est contrainte à réaliser une transaction à un prix significativement différent de l'évaluation prévue à la lecture des règles de valorisation présentées ici, l'ensemble des titres subsistant dans le fonds devra être évalué à ce nouveau prix

2. Méthodes de comptabilisation

La comptabilisation des revenus s'effectue selon la méthode des coupons ENCAISSES.

Les frais de négociation sont comptabilisés dans des comptes spécifiques du FIA et ne sont donc pas additionnés au prix de revient des valeurs mobilières (frais exclus).

Le PRMP (ou Prix de Revient Moyen Pondéré) est retenu comme méthode de liquidation des titres. En revanche, pour les produits dérivés la méthode du FIFO (ou « First In » « First Out » ; « premier entré – premier sorti ») est utilisée.

3. Politiques de distribution

Les Sommes Distribuables sont composées conformément aux dispositions légales, par :

- le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus ;
- les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les Sommes Distribuables sont intégralement capitalisées chaque année.

4. Méthode de calcul des frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPC, à l'exception des frais de transactions.

Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de gestion peuvent s'ajouter :

- les commissions de mouvement facturées à l'OPC,
- la rémunération perçue par l'agent prêteur résultant de la mise en place des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Les frais de gestion et de fonctionnement facturés à l'OPC, sont donc :

- Frais directement imputés au compte de résultat de l'OPC :
 - Frais directement imputés au compte de résultat de l'OPC :
 - o Frais de gestion dont frais de gestion externes à la société de gestion (CAC, dépositaire, distribution, avocats) :
 - Part « 2 » : Le taux maximum s'élève à 0,60% TTC de l'actif net correspondant à la part. Ces frais incluent les honoraires du Contrôleur légal des comptes. Ces frais sont à la charge de porteurs de parts.
 - Part «2M» : Le taux maximum s'élève à 1,50% TTC de l'actif net correspondant à la part. Ces frais incluent les honoraires du Contrôleur légal des comptes. Ces frais sont à la charge de porteurs de parts.
 - Part «2R» : Le taux maximum s'élève à 2,50% TTC de l'actif net correspondant à la part. Ces frais incluent les honoraires du Contrôleur légal des comptes. Ces frais sont à la charge de porteurs de parts.
 - Part «2T» : Le taux maximum s'élève à 0,60% TTC de l'actif net correspondant à la part. Ces frais incluent les honoraires du Contrôleur légal des comptes. Ces frais sont à la charge de porteurs de parts.
 - Les honoraires CAC sont inclus dans les frais de gestion. Frais perçus trimestriellement et calculés et provisionnés à chaque valeur liquidative.
 - Droits de garde relatifs aux titres inclus à l'actif du Fonds : facturés à la Société de gestion.
 - Frais indirect maximum (commission et frais de gestion) :
 - Le taux maximum de frais indirects est de 0,40% d'actif net des OPC sous-jacents.
 - Commission de mouvement / Dépositaire :
 - Néant

AXA GENERATION EUROPE ACTIONS

- Frais de transaction : les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente au du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans le Fonds, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités du Fonds.
- Commission de surperformance :
- Néant.
- Rétrocession de frais de gestion:
- Néant
- Nature des frais pris en charge par l'entreprise pour les fonds d'épargne salariale. Cette rubrique de frais n'est pas applicable aux OPC autres que les Fonds d'Epargne Salariale :
- Part « 1 » : Le taux maximum s'élève à 0,60% TTC de l'actif net correspondant à la part. Ces frais sont à la charge de l'entreprise.

5. Calcul des ratios et des engagements

Les fonds détenant des contrats financiers calculent ses règles de division des risques, conformément à l'article R.214-30 du Code Monétaire et Financier, en tenant compte des instruments financiers sous-jacents à ces contrats.

Dans les cas où ceci est autorisé par le prospectus du fonds, l'exposition réelle de ce dernier au risque de marché peut être réalisée au travers de contrats financiers qui portent sur des instruments financiers diversifiés. Dans ces cas, le portefeuille du fonds est concentré mais l'utilisation des contrats financiers conduit à diversifier l'exposition au risque du fonds.

6. Tableau « hors-bilan »

Les positions en « hors-bilan » sont classées en « Opérations de couverture » ou « Autres opérations » en fonction de l'objectif recherché dans le cadre de la gestion du fonds.

Tableau de concordance des parts			
Nom du fonds :	AXA GENERATION EUROPE ACTIONS		
Code portefeuille :	AVWF		
Code ISIN	Catégorie indiquée sur le prospectus/KIID	Affectation des sommes distribuables	Parts présentées dans l'inventaire
FR0014006L68	2T	Capitalisation	C6
FR0014006L50	2	Capitalisation	C7
FR0014006L35	2M	Capitalisation	C8
FR0014006L43	2R	Capitalisation	C9
FR0014006L27	1	Capitalisation	C1

2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET

	29/12/2023	30/12/2022
Actif net en début d'exercice	236 445 772,89	202 786 796,27
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises au Fonds d'épargne salariale)	0,00	0,00
Versements de la réserve spéciale de participation	12 493 531,17	10 613 428,55
Intérêts de retard versés par l'entreprise	0,00	0,00
Versements au titre du plan d'épargne	22 118 322,15	18 789 834,36
- versements volontaires des salariés	13 266 698,26	10 980 436,33
- abondements de l'entreprise	8 851 623,89	7 809 398,03
Autres souscriptions **	9 847 722,55	10 724 178,50
Droits d'entrée à la charge de l'entreprise	0,00	0,00
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises au Fonds d'épargne salariale)	-16 247 161,21	-13 222 916,19
Transferts	-674 650,33	32 720 486,73
- provenant d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué	23 147 831,92	57 866 965,70
- à destination d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué	-23 822 482,25	-25 146 478,97
Autres rachats **	-9 929 126,86	-2 487 362,30
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	17 788 600,71	13 163 503,39
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-4 348 645,73	-4 675 957,81
Plus-values réalisées sur contrats financiers	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur contrats financiers	0,00	0,00
Frais de transaction	-241 864,77	-213 522,54
Différences de change	2 580 741,12	-802 870,70
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	7 323 245,32	-33 815 210,08
- différence d'estimation exercice N :	30 578 905,56	23 255 660,24
- différence d'estimation exercice N-1 :	23 255 660,24	57 070 870,32
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	0,00	0,00
- différence d'estimation exercice N :	0,00	0,00
- différence d'estimation exercice N-1 :	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	3 253 187,01	2 863 062,66
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments *	0,00	2 322,05
Actif net en fin d'exercice	280 409 674,02	236 445 772,89

* 2022 : Le montant 2 322,05 EUR suite au fusion avec Capital France Actions au 09/03/2022.

** Ces données correspondent au traitement des régularisations sur les Souscriptions et Rachats par le teneur de compte

3. MOUVEMENTS DANS LE PORTEFEUILLE TITRES EN COURS DE PERIODE

Eléments du portefeuille titres	Mouvements (en montant)	
	Acquisitions	Cessions
a) Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1 du code monétaire et financier	115,157,693.90	96,011,881.83
b) Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen	0.00	0.00
c) Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts de l'OPCVM / du fonds d'investissement à vocation générale	0.00	0.00
d) Les titres financiers nouvellement émis mentionnés au 4° du I de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier ; (Article R.214-11-I- 4° (OPCVM) / Article R.214-32-18-I-4° (FIVG) du code monétaire et financier)	0.00	0.00
e) Les autres actifs : Il s'agit des actifs mentionnés au II de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier ou mentionnés aux I et II de l'article R.214-32-19. (Articles R.214-11-II (OPCVM) et R.214-32-19-I et II-(FIVG) du code monétaire et financier)	30,084,760.22	29,861,608.36

Ce tableau ne fait pas partie de l'annexe des comptes annuels et n'est donc pas audité par le commissaire aux comptes.

4. COMPLEMENTS D'INFORMATION

4.1. Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

	Montant	%
ACTIF		
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées		
TOTAL Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées		
TOTAL Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Titres de créances		
TOTAL Titres de créances	0,00	0,00
TOTAL ACTIF	0,00	0,00
PASSIF		
Operations de cession sur instruments financiers		
TOTAL Operations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
TOTAL PASSIF	0,00	0,00
Hors Bilan		
Operations de couverture		
TOTAL Operations de couverture	0,00	0,00
Autres operations		
TOTAL Autres operations	0,00	0,00
TOTAL Hors Bilan	0,00	0,00

AXA GENERATION EUROPE ACTIONS

4.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts								
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres financiers								
Comptes financiers							1 177 886,29	0,42
Passif								
Opérations temporaires sur titres financiers								
Comptes financiers								
Hors-bilan								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

4.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts										
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées										
Obligations et valeurs assimilées										
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres financiers										
Comptes financiers	1 177 886,29	0,42								
Passif										
Opérations temporaires sur titres financiers										
Comptes financiers										
Hors-bilan										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

AXA GENERATION EUROPE ACTIONS

4.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Devise 1 GBP	% GBP	Devise 2 CHF	% CHF	Devise 3 DKK	% DKK	Devise N	%
Actif								
Dépôts								
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées								
Actions et valeurs assimilées	69 570 960,22	24,81	27 362 872,37	9,76	12 294 907,60	4,38		
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres financiers								
Créances	54 158,94	0,02						
Comptes financiers							67,39	0,00
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres financiers								
Dettes								
Comptes financiers								
Hors-bilan								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

4.5. Ventilation par nature des postes créances et dettes

	29/12/2023
Créances	
Coupons à recevoir	199 352,57
Autres créances	58 823,67
Total des créances	258 176,24
Dettes	
Achats à règlement différé	-1 116 489,24
Frais de gestion	-888 560,91
Autres Dettes	-2,15
Total des dettes	-2 005 052,30
Total dettes et créances	-1 746 876,06

AXA GENERATION EUROPE ACTIONS

4.6. Capitaux propres

MOUVEMENTS DE SOUSCRIPTIONS ET RACHATS

	En parts	En montant
C6		
Actions ou parts émises durant l'exercice	4 207,4244	90 756,09
Actions ou parts rachetées durant l'exercice	-2 251,4189	-48 825,46

	En parts	En montant
C7		
Actions ou parts émises durant l'exercice	89 713,5147	32 505 228,64
Actions ou parts rachetées durant l'exercice	-52 930,9013	-18 985 886,02

	En parts	En montant
C8		
Actions ou parts émises durant l'exercice	507 055,0201	16 251 263,14
Actions ou parts rachetées durant l'exercice	-367 022,1199	-11 722 081,68

	En parts	En montant
C9		
Actions ou parts émises durant l'exercice	479 048,5885	14 763 178,00
Actions ou parts rachetées durant l'exercice	-562 523,8198	-17 451 235,96

	En parts	En montant
C1		
Actions ou parts émises durant l'exercice	9 896,5277	3 996 981,92
Actions ou parts rachetées durant l'exercice	-4 526,0176	-1 790 741,20

COMMISSIONS DE SOUSCRIPTION ET/OU RACHAT

	En montant
C6	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées à des tiers	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocédées à des tiers	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocédées à des tiers	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises à l'OPC	0,00
Montant des commissions de souscription acquises à l'OPC	0,00
Montant des commissions de rachat acquises à l'OPC	0,00

	En montant
C7	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00

AXA GENERATION EUROPE ACTIONS

	En montant
C7	
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées à des tiers	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocédées à des tiers	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocédées à des tiers	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises à l'OPC	0,00
Montant des commissions de souscription acquises à l'OPC	0,00
Montant des commissions de rachat acquises à l'OPC	0,00

	En montant
C8	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées à des tiers	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocédées à des tiers	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocédées à des tiers	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises à l'OPC	0,00
Montant des commissions de souscription acquises à l'OPC	0,00
Montant des commissions de rachat acquises à l'OPC	0,00

	En montant
C9	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées à des tiers	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocédées à des tiers	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocédées à des tiers	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises à l'OPC	0,00
Montant des commissions de souscription acquises à l'OPC	0,00
Montant des commissions de rachat acquises à l'OPC	0,00

	En montant
CI	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées à des tiers	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocédées à des tiers	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocédées à des tiers	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises à l'OPC	0,00
Montant des commissions de souscription acquises à l'OPC	0,00
Montant des commissions de rachat acquises à l'OPC	0,00

4.7. Frais de gestion

AXA GENERATION EUROPE ACTIONS

	29/12/2023
C6	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,60
Frais de gestion fixes	3 084,11
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Frais de gestion variables	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

	29/12/2023
C7	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,60
Frais de gestion fixes	607 855,43
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Frais de gestion variables	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

	29/12/2023
C8	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,50
Frais de gestion fixes	961 135,10
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Frais de gestion variables	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

	29/12/2023
C9	
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,19
Frais de gestion fixes	1 750 122,43
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Frais de gestion variables	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

	29/12/2023
CI	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,00
Frais de gestion fixes	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Frais de gestion variables	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

AXA GENERATION EUROPE ACTIONS

4.8. Engagements reçus et donnés

Description des garanties reçues par l'OPC NEANT				
Nature de la garantie	Etablissement Garant	Bénéficiaire	Échéance	Modalités
Autres engagements reçus et / ou donnés NEANT				

4.9. Autres informations

VALEUR ACTUELLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE

	29/12/2023
Titres acquis à réméré	0,00
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

VALEUR ACTUELLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS CONSTITUTIFS DE DEPOTS DE GARANTIE

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

INSTRUMENTS FINANCIERS DU GROUPE DETENUS EN PORTEFEUILLE

	29/12/2023
Actions	0,00
Obligations	0,00
TCN	0,00
OPC	13 263 750,85
Instruments financiers à terme	0,00
Total des titres du groupe	13 263 750,85

AXA GENERATION EUROPE ACTIONS

4.10. Tableau d'affectation des sommes distribuables

Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice						
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
Total acomptes			0	0	0	0

Acomptes sur plus ou moins-values nettes versés au titre de l'exercice				
	Date	Part	Montant total	Montant Unitaire
Total acomptes			0	0

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat (6)	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	3 664 889,88	3 056 739,98
Total	3 664 889,88	3 056 739,98

	29/12/2023	30/12/2022
C6		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	10 867,56	9 157,12
Total	10 867,56	9 157,12
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du résultat	0,00	0,00

	29/12/2023	30/12/2022
C7		
Affectation		

AXA GENERATION EUROPE ACTIONS

	29/12/2023	30/12/2022
C7		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	2 298 748,78	1 857 965,14
Total	2 298 748,78	1 857 965,14
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du résultat	0,00	0,00

	29/12/2023	30/12/2022
C8		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	737 249,30	615 413,78
Total	737 249,30	615 413,78
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du résultat	0,00	0,00

	29/12/2023	30/12/2022
C9		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	342 538,79	372 543,92
Total	342 538,79	372 543,92
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du résultat	0,00	0,00

	29/12/2023	30/12/2022
CI		
Affectation		

AXA GENERATION EUROPE ACTIONS

	29/12/2023	30/12/2022
CI		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	275 485,45	201 660,02
Total	275 485,45	201 660,02
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du résultat	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (6)	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	14 732 471,12	9 019 698,02
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	14 732 471,12	9 019 698,02

(6) A compléter quelle que soit la politique de distribution de l'OPC

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (6)	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
C6		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	29 220,17	18 326,00
Total	29 220,17	18 326,00
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00

(6) A compléter quelle que soit la politique de distribution de l'OPC

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (6)	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
C7		
Affectation		

AXA GENERATION EUROPE ACTIONS

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (6)	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
C7		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	6 180 520,57	3 710 827,62
Total	6 180 520,57	3 710 827,62
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00

(6) A compléter quelle que soit la politique de distribution de l'OPC

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (6)	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
C8		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	3 568 286,08	2 281 528,83
Total	3 568 286,08	2 281 528,83
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00

(6) A compléter quelle que soit la politique de distribution de l'OPC

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (6)	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
C9		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	4 383 190,85	2 701 420,12
Total	4 383 190,85	2 701 420,12
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00

(6) A compléter quelle que soit la politique de distribution de l'OPC

AXA GENERATION EUROPE ACTIONS

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (6)	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
CI		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	571 253,45	307 595,45
Total	571 253,45	307 595,45
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00

(6) A compléter quelle que soit la politique de distribution de l'OPC

AXA GENERATION EUROPE ACTIONS

4.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

Date	Part	Actif net	Nombre d'actions ou parts	Valeur liquidative unitaire	Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)	Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes)	Crédit d'impôt unitaire	Capitalisation unitaire
				€	€	€	€	€
31/12/2019	C1	6 839 619,44	21 320,9278	320,79				12,86
	C2	89 933 032,26	301 735,0130	298,05				10,37
	C3	17 910 612,40	670 607,6515	26,70				0,54
	C4	52 097 268,56	1 926 442,5513	27,04				0,71
	RC	294 180,80	16 742,8405	17,57				0,63
31/12/2020	C1	7 986 987,70	24 570,6112	325,06				0,26
	C2	75 116 251,03	250 345,8293	300,04				-1,44
	C3	25 518 693,47	964 133,3080	26,46				-0,51
	C4	49 554 056,20	1 835 557,0576	26,99				-0,36
	RC	333 708,83	18 853,4012	17,70				-0,08
31/12/2021	C1	10 457 046,20	25 519,7149	409,76				23,54
	C2	95 372 348,29	253 703,5448	375,92				19,60
	C3	37 085 200,18	1 136 261,8097	32,63				1,23
	C4	59 425 156,86	1 772 576,3044	33,52				1,47
	RC	447 044,74	20 156,5373	22,17				1,16
30/12/2022	C6	460 733,12	23 216,0247	19,84				1,05
	C7	93 289 801,01	277 365,9941	336,34				21,94
	C8	57 079 720,25	1 919 994,3645	29,72				2,54
	C9	77 856 460,17	2 709 146,5279	28,73				1,73
	CI	7 759 058,34	21 029,4475	368,96				25,26
29/12/2023	C6	558 253,75	25 172,0302	22,17				1,59
	C7	118 080 367,60	314 148,6075	375,87				26,98
	C8	67 828 546,36	2 060 027,2647	32,92				2,08
	C9	82 991 790,52	2 625 671,2966	31,60				1,79
	CI	10 950 715,79	26 399,9576	414,80				32,06

AXA GENERATION EUROPE ACTIONS

4.12. Inventaire détaillé des dépôts et instruments financiers

Désignation des valeurs	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	Devis e	% Actif Net
TOTAL Actions & valeurs assimilées		267 714		95,4
		912,94		8
TOTAL Actions & valeurs assimilées nego. sur un marché regl. ou assimilé		267 714		95,4
		912,94		8
TOTAL Actions & valeurs ass. neg. sur un marché regl. ou ass.(sauf Warrants et Bons de Sous)		267 714		95,4
		912,94		8
ALLIANZ SE REG COMMON STOCK	30 333	7 339 069,35	EUR	2,62
AMADEUS IT GROUP SA COMMON STOCK EUR.01	69 119	4 484 440,72	EUR	1,60
ASSTEAD GROUP PLC COMMON STOCK GBP.1	118 311	7 457 327,12	GBP	2,66
ASML HOLDING NV COMMON STOCK EUR.09	24 350	16 599 395,00	EUR	5,91
ASTRAZENECA PLC COMMON STOCK USD.25	102 674	12 559 510,70	GBP	4,48
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTA COMMON STOCK EUR.49	873 820	7 188 043,32	EUR	2,56
BNP PARIBAS COMMON STOCK EUR2.0	194 229	12 156 793,11	EUR	4,34
BP PLC COMMON STOCK USD.25	1 377 351	7 409 291,66	GBP	2,64
BUREAU VERITAS SA COMMON STOCK EUR.12	134 043	3 065 563,41	EUR	1,09
CAPGEMINI SE COMMON STOCK EUR8.0	4 825	910 718,75	EUR	0,32
CARLSBERG AS B COMMON STOCK DKK20.0	10 759	1 222 169,17	DKK	0,44
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN COMMON STOCK EUR4.0	40 159	2 676 998,94	EUR	0,95
COMPASS GROUP PLC COMMON STOCK GBP.1105	263 880	6 534 954,47	GBP	2,33
CORP ACCIONA ENERGIAS RENOVA COMMON STOCK	88 832	2 494 402,56	EUR	0,89
DASSAULT SYSTEMES SE COMMON STOCK EUR.1	134 809	5 963 276,12	EUR	2,13
DIAGEO PLC COMMON STOCK GBP.2893518	145 873	4 807 723,59	GBP	1,71
DSM FIRMENICH AG COMMON STOCK EUR.01	36 662	3 372 904,00	EUR	1,20
FINCOBANK SPA COMMON STOCK EUR.33	203 273	2 761 463,71	EUR	0,98
IBERDROLA SA COMMON STOCK EUR.75	422 708	5 017 543,96	EUR	1,79
INFINEON TECHNOLOGIES AG COMMON STOCK	129 454	4 893 361,20	EUR	1,75
INFORMA PLC COMMON STOCK GBP.001	665 782	6 002 064,49	GBP	2,14
ING GROEP NV COMMON STOCK EUR.01	431 143	5 831 640,22	EUR	2,08
INTESA SANPAOLO COMMON STOCK NPV	1 872 785	4 950 707,15	EUR	1,77
KERRY GROUP PLC A COMMON STOCK EUR.125	54 072	4 253 303,52	EUR	1,52
KONINKLIJKE KPN NV COMMON STOCK EUR.04	1 823 835	5 686 717,53	EUR	2,03
L OREAL COMMON STOCK EUR.2	7 960	3 587 174,00	EUR	1,28
LEGRAND SA COMMON STOCK EUR4.0	21 858	2 056 837,80	EUR	0,73
LONZA GROUP AG REG COMMON STOCK CHF1.0	9 074	3 452 160,70	CHF	1,23
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI COMMON STOCK EUR.3	9 499	6 968 466,40	EUR	2,49
MERCK KGAA COMMON STOCK	21 227	3 058 810,70	EUR	1,09
METSO CORP COMMON STOCK	477 933	4 382 645,61	EUR	1,56
NATIONAL GRID PLC COMMON STOCK	331 434	4 046 589,03	GBP	1,44
NESTE OYJ COMMON STOCK	129 356	4 166 556,76	EUR	1,49
NESTLE SA REG COMMON STOCK CHF.1	134 593	14 116 557,42	CHF	5,03
NOVO NORDISK A/S B COMMON STOCK	94 706	8 868 980,50	DKK	3,16
PRYSMIAN SPA COMMON STOCK EUR.1	101 111	4 162 739,87	EUR	1,48
RELX PLC COMMON STOCK GBP.00144397	178 785	6 416 494,72	GBP	2,29
ROCHE HOLDING AG GENUSSCHEIN COMMON STOCK	27 053	7 114 616,01	CHF	2,54
SANOFI COMMON STOCK EUR2.0	72 196	6 480 312,96	EUR	2,31
SCHNEIDER ELECTRIC SE COMMON STOCK EUR4.0	42 659	7 754 553,02	EUR	2,77
SOCIETE GENERALE SA COMMON STOCK EUR1.25	174 241	4 186 140,03	EUR	1,49
SSE PLC COMMON STOCK GBP.5	321 613	6 888 393,38	GBP	2,46
STELLANTIS NV COMMON STOCK EUR.01	258 559	5 467 230,06	EUR	1,95
SYMRISE AG COMMON STOCK	51 396	5 121 097,44	EUR	1,83
UBS GROUP AG REG COMMON STOCK CHF.1	95 447	2 679 538,24	CHF	0,96
VESTAS WIND SYSTEMS A/S COMMON STOCK DKK.2	76 659	2 203 757,93	DKK	0,79
VODAFONE GROUP PLC COMMON STOCK USD.2095238	3 749 204	2 966 308,07	GBP	1,06
WORLDLINE SA COMMON STOCK EUR.68	92 359	1 447 265,53	EUR	0,52
WPP PLC COMMON STOCK GBP.1	515 822	4 482 302,99	GBP	1,60

AXA GENERATION EUROPE ACTIONS

Désignation des valeurs	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	Devis e	% Actif Net
TOTAL Titres d'OPC		13 263 750,85		4,73
TOTAL OPCVM et equivalents d'autres Etats membres de l'UE		13 263 750,85		4,73
AXA WORLD FUNDS ACT SOCIAL P	24 063,396	3 072 895,67	EUR	1,10
AXA WORLD FUNDS ACT HUMAN CA	18 024,663	4 016 075,16	EUR	1,43
AXA TRESOR COURT TERME	2 487,9732	6 174 780,02	EUR	2,20



Société de gestion

AXA Investment Managers Paris

Tour Majunga - La Défense 9 - 6, place de la Pyramide 92800 Puteaux - France

Société de gestion de portefeuille titulaire de l'agrément AMF n° GP 92008 en date du 7 avril 1992

S.A. au capital de 1 421 906 euros, 353 534 506 RCS Nanterre.

Dépositaire

BNP PARIBAS SA- 3, rue d'Antin - 75002 Paris